

40	21/06/2010	BE 0403.170.701	79	EUR		
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	D.	10223.00257	C 1.1

## COMPTES ANNUELS EN EUROS

Dénomination: **ELECTRABEL**

Forme juridique: Société anonyme

Adresse: Bd du Régent N°: 8 Boîte:

Code postal: 1000 Commune: Bruxelles

Pays: Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de Commerce de Bruxelles

Adresse Internet:

Numéro d'entreprise BE 0403.170.701

Date du dépôt de l'acte constitutif ou du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts. 19-01-2009

Comptes annuels approuvés par l'assemblée générale du 27-04-2010

et relatifs à l'exercice couvrant la période du 01-01-2009 au 31-12-2009

Exercice précédent du 01-01-2008 au 31-12-2008

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Documents joints aux présents comptes annuels:

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:

C 5.1, C 5.2.1, C 5.2.3, C 5.2.4, C 5.5.2

**LISTE COMPLETE** avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'entreprise des **ADMINISTRATEURS, GERANTS ET COMMISSAIRES**

**CIRELLI** Jean-François

Rue Edouard De Taille 7  
75017 Paris  
FRANCE

Président du Conseil d'Administration

**HANSEN** Jean-Pierre

Route Gouvernementale 140  
1950 Kraainem  
BELGIQUE

Administrateur délégué

**MESTRALLET** Gérard

Villa "Traversière" 3  
92600 Asnières

FRANCE

Vice-président du Conseil d'Administration

**VAN INNIS Emmanuel**

Nestor Plissartlaan 95  
1150 Woluwe-Saint-Pierre  
BELGIQUE

Vice-président du Conseil d'Administration

**DUTORDOIR Sophie**

Pelikaanhof 5  
3090 Overijse  
BELGIQUE

Début de mandat: 30-01-2009

Fin de mandat: 24-04-2012

Administrateur

**BEEUWSAERT Dirk**

Bergbosstraat 175  
9820 Merelbeke  
BELGIQUE

Début de mandat: 30-01-2009

Fin de mandat: 24-04-2012

Administrateur

**CHAIGNEAU Alain**

Rue Marius AUFAN 17  
92300 Levallois-Perret  
FRANCE

Administrateur

**CROES Valère**

Taborastraat 1  
8300 Knokke-Heist  
BELGIQUE

Administrateur

**DAUGER Jean-Marie**

Boulevard Saint-Michel 135  
75005 Paris  
FRANCE

Administrateur

**DRION Pierre**

Drève de Linkebeek 27  
1640 Rhode-Saint-Genèse  
BELGIQUE

Administrateur

**DE GAULLE Yves**

Boulevard Maillot 18  
92200 Neuilly  
FRANCE

Administrateur

**HUJOEL Luc**

Rue Albert de Latour 35

1030 Schaerbeek  
BELGIQUE

Administrateur

**LAMARCHE** Gérard

Bois Saint-Jean 1  
6982 Samrée  
BELGIQUE

Administrateur

**RUQUOIS** Jean-Pierre

Avenue de L'observatoire 7/7  
1180 Uccle  
BELGIQUE

Administrateur

**VAN DEN BERGHE** Lutgart

Sparrenstraat 7  
9950 Waarschoot  
BELGIQUE

Administrateur

**VANDEPUTTE** Tony

Hortensialaan 28  
1950 Kraainem  
BELGIQUE

Administrateur

**VAN GYSEL DE MEISE** Jean-Paul

Koninklijke Kasteeldreef 1  
1860 Meise  
BELGIQUE

Administrateur

**VAN WAEYENBERGE** Piet

Onderstraat 14  
1750 Gaasbeek  
BELGIQUE

Administrateur

**VERSNICK** Geert

Korenlei 21J  
9000 Gent  
BELGIQUE

Administrateur

**DELOITTE RÉVISEURS D'ENTREPRISE SC s.f.d. SCRL - DELOITTE BEDRIJFSREVISOREN BV o.v.v.e. CVBA (B00025)**

BE 0429.053.863  
Berkenlaan 8B  
1831 Diegem  
BELGIQUE

Commissaire

Représenté directement ou indirectement

par:

**BOXUS** Laurent  
Réviseur d'entreprise  
Berkenlaan 8B  
1831 Diegem  
BELGIQUE

**ERNST & YOUNG RÉVISEURS D'ENTREPRISE SCCRL - ERNST & YOUNG BEDRIJFSREVISOREN BCVBA (B160)**

BE 0446.334.711  
De Kleetlaan 2  
1831 Diegem  
BELGIQUE

Commissaire

Représenté directement ou indirectement  
par:

**ETIENNE** Vincent  
Réviseur d'entreprise  
De Kleetlaan 2  
1831 Diegem  
BELGIQUE

**DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE**

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels n'ont pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de l'entreprise\*,
- B. L'établissement des comptes annuels\*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

---

\* Mention facultative.

**BILAN APRÈS RÉPARTITION**

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ACTIF</b>				
<b>ACTIFS IMMOBILISÉS</b>		20/28	<b>31.126.741.038</b>	<b>35.284.651.931</b>
<b>Frais d'établissement</b>	5.1	20		
<b>Immobilisations incorporelles</b>	5.2	21	<b>659.381.885</b>	<b>392.613.753</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>	5.3	22/27	<b>2.032.405.880</b>	<b>1.944.268.111</b>
Terrains et constructions		22	119.607.916	125.303.723
Installations, machines et outillage		23	1.260.031.927	1.319.314.331
Mobilier et matériel roulant		24	8.547.667	7.874.005
Location-financement et droits similaires		25	145.321.903	1.144.705
Autres immobilisations corporelles		26	795.219	1.765.924
Immobilisations en cours et acomptes versés		27	498.101.249	488.865.424
<b>Immobilisations financières</b>	5.4/5.5.1	28	<b>28.434.953.274</b>	<b>32.947.770.067</b>
Entreprises liées	5.14	280/1	26.500.718.736	31.579.585.177
Participations		280	26.496.269.504	31.440.517.751
Créances		281	4.449.232	139.067.426
Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	5.14	282/3	1.673.407.346	1.266.312.894
Participations		282	1.538.061.602	1.118.591.430
Créances		283	135.345.744	147.721.464
Autres immobilisations financières		284/8	260.827.191	101.871.995
Actions et parts		284	167.586.429	100.371.457
Créances et cautionnements en numéraire		285/8	93.240.762	1.500.538
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>		29/58	<b>14.328.163.376</b>	<b>6.690.367.229</b>
<b>Créances à plus d'un an</b>		29	<b>1.183.440.756</b>	<b>134.922.562</b>
Créances commerciales		290		
Autres créances		291	1.183.440.756	134.922.562
<b>Stocks et commandes en cours d'exécution</b>		3	<b>303.808.201</b>	<b>268.887.311</b>
Stocks		30/36	303.808.201	268.887.311
Approvisionnements		30/31	302.216.401	266.957.933
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34		
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36	1.591.800	1.929.377
Commandes en cours d'exécution		37		
<b>Créances à un an au plus</b>		40/41	<b>9.615.303.125</b>	<b>4.524.810.362</b>
Créances commerciales		40	3.409.132.488	1.972.661.258
Autres créances		41	6.206.170.637	2.552.149.104
<b>Placements de trésorerie</b>	5.5.1/5.6	50/53	<b>2.717.325.796</b>	<b>1.390.631.237</b>
Actions propres		50		
Autres placements		51/53	2.717.325.796	1.390.631.237
<b>Valeurs disponibles</b>		54/58	<b>324.901.938</b>	<b>141.994.673</b>
<b>Comptes de régularisation</b>	5.6	490/1	<b>183.383.560</b>	<b>229.121.085</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		20/58	<b>45.454.904.414</b>	<b>41.975.019.160</b>

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PASSIF</b>				
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		10/15	<b><u>13.594.025.416</u></b>	<b><u>12.217.848.455</u></b>
<b>Capital</b>	5.7	10	<b>2.372.721.779</b>	<b>2.372.721.779</b>
Capital souscrit		100	3.272.721.779	3.272.721.779
Capital non appelé		101	900.000.000	900.000.000
<b>Primes d'émission</b>		11	<b>3.727.566.543</b>	<b>3.727.566.543</b>
<b>Plus-values de réévaluation</b>		12		
<b>Réserves</b>		13	<b>4.999.292.643</b>	<b>4.684.724.032</b>
Réserve légale		130	479.802.967	479.802.967
Réserves indisponibles		131	46	46
Pour actions propres		1310		
Autres		1311	46	46
Réserves immunisées		132	1.128.857.612	815.038.926
Réserves disponibles		133	3.390.632.017	3.389.882.092
<b>Bénéfice (Perte) reporté(e)</b>		14	<b>2.486.230.189</b>	<b>1.420.228.378</b>
			(+)/(-)	
<b>Subsides en capital</b>		15	<b>8.214.261</b>	<b>12.607.723</b>
<b>Avance aux associés sur répartition de l'actif net</b>		19		
<b>PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS</b>		16	<b><u>779.837.242</u></b>	<b><u>614.707.167</u></b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>		160/5	<b>610.311.671</b>	<b>614.707.167</b>
Pensions et obligations similaires		160	12.313.127	
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162	215.883.243	217.351.737
Autres risques et charges	5.8	163/5	382.115.301	397.355.431
<b>Impôts différés</b>		168	<b>169.525.571</b>	
<b>DETTES</b>		17/49	<b><u>31.081.041.756</u></b>	<b><u>29.142.463.538</u></b>
<b>Dettes à plus d'un an</b>	5.9	17	<b>15.617.956.787</b>	<b>17.265.779.319</b>
Dettes financières		170/4	10.706.916.277	13.472.152.182
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171	600.000.000	600.000.000
Dettes de location-financement et assimilées		172	146.742.985	132.278.666
Etablissements de crédit		173	615.231.340	1.620.836.021
Autres emprunts		174	9.344.941.952	11.119.037.495
Dettes commerciales		175	3.919.962.922	3.738.506.420
Fournisseurs		1750	3.919.962.922	3.738.506.420
Effets à payer		1751		
Acomptes reçus sur commandes		176		
Autres dettes		178/9	991.077.588	55.120.717
<b>Dettes à un an au plus</b>		42/48	<b>14.837.363.064</b>	<b>11.371.917.938</b>
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	5.9	42	2.530.407.907	2.446.331.822
Dettes financières		43	5.623.763.472	6.242.046.504
Etablissements de crédit		430/8	1.649.060	16.225.842
Autres emprunts		439	5.622.114.412	6.225.820.662
Dettes commerciales		44	3.186.033.603	1.605.979.138
Fournisseurs		440/4	3.186.033.603	1.605.979.138
Effets à payer		441		
Acomptes reçus sur commandes		46	661.716	
Dettes fiscales, salariales et sociales	5.9	45	429.315.693	330.746.564
Impôts		450/3	291.883.892	201.851.238
Rémunérations et charges sociales		454/9	137.431.801	128.895.326
Autres dettes		47/48	3.067.180.673	746.813.910
<b>Comptes de régularisation</b>	5.9	492/3	<b>625.721.904</b>	<b>504.766.281</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		10/49	<b><u>45.454.904.414</u></b>	<b><u>41.975.019.160</u></b>

## COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Ventes et prestations</b>		70/74	<b>14.879.373.496</b>	<b>15.173.353.958</b>
Chiffre d'affaires	5.10	70	14.139.986.335	14.668.712.462
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction) (+)/(-)		71		
Production immobilisée		72	163.085.998	211.935.018
Autres produits d'exploitation	5.10	74	576.301.163	292.706.478
<b>Coût des ventes et des prestations</b>		60/64	<b>13.737.821.842</b>	<b>14.400.651.218</b>
Approvisionnements et marchandises		60	11.573.795.715	11.426.385.683
Achats		600/8	11.621.877.259	11.468.186.840
Stocks: réduction (augmentation) (+)/(-)		609	-48.081.544	-41.801.158
Services et biens divers		61	1.112.516.499	1.656.648.460
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	5.10	62	725.987.342	939.994.288
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	154.465.160	146.690.913
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		631/4	2.356.443	12.358.925
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)	5.10	635/7	-4.715.302	62.351.469
Autres charges d'exploitation	5.10	640/8	173.415.986	156.221.480
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
<b>Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)</b>		9901	<b>1.141.551.654</b>	<b>772.702.741</b>
<b>Produits financiers</b>		75	<b>1.030.488.895</b>	<b>799.689.667</b>
Produits des immobilisations financières		750	527.170.480	589.550.924
Produits des actifs circulants		751	59.038.585	147.578.159
Autres produits financiers	5.11	752/9	444.279.829	62.560.585
<b>Charges financières</b>	5.11	65	<b>1.124.835.823</b>	<b>1.307.056.574</b>
Charges des dettes		650	751.028.477	1.239.977.271
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		651		
Autres charges financières		652/9	373.807.345	67.079.303
<b>Bénéfice (Perte) courant(e) avant impôts (+)/(-)</b>		9902	<b>1.047.204.726</b>	<b>265.335.834</b>
<b>Produits exceptionnels</b>		76	<b>809.958.519</b>	<b>49.256.136</b>
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles		760		
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières		761	3.838.127	20.999.847
Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels		762		
Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés		763	806.120.393	26.548.944
Autres produits exceptionnels	5.11	764/9		1.707.345
<b>Charges exceptionnelles</b>		66	<b>306.510.647</b>	<b>222.423.384</b>
Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		660		
Réductions de valeur sur immobilisations financières		661		
Provisions pour risques et charges exceptionnels: dotations (utilisations) (+)/(-)		662		
Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés		663	93.210.503	
Autres charges exceptionnelles	5.11	664/8	213.300.145	222.423.384
Charges exceptionnelles portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		669		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)</b>		9903	<b>1.550.652.598</b>	<b>92.168.586</b>
<b>Prélèvements sur les impôts différés</b>		780	<b>1.115.472</b>	
<b>Transfert aux impôts différés</b>		680	<b>170.641.043</b>	
<b>Impôts sur le résultat (+)/(-)</b>	5.12	67/77	<b>556.604</b>	<b>-93.905.429</b>
Impôts		670/3	1.148.209	1.283.017

Ann.

Régularisations d'impôts et reprises de provisions  
fiscales**Bénéfice (Perte) de l'exercice** (+)/(-)**Prélèvements sur les réserves immunisées****Transfert aux réserves immunisées****Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter** (+)/(-)

Codes	Exercice	Exercice précédent
77	591.605	95.188.446
9904	<b>1.380.570.422</b>	<b>186.074.015</b>
789	<b>16.823.423</b>	<b>883.763</b>
689	<b>331.392.034</b>	
9905	<b>1.066.001.812</b>	<b>186.957.778</b>

**AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Bénéfice (Perte) à affecter</b>	(+)/(-) 9906	<b>2.486.230.189</b>	<b>1.420.228.378</b>
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-) 9905	1.066.001.812	186.957.778
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-) 14P	1.420.228.378	1.233.270.599
<b>Prélèvements sur les capitaux propres</b>	791/2		
sur le capital et les primes d'émission	791		
sur les réserves	792		
<b>Affectations aux capitaux propres</b>	691/2		
au capital et aux primes d'émission	691		
à la réserve légale	6920		
aux autres réserves	6921		
<b>Bénéfice (Perte) à reporter</b>	(+)/(-) 14	<b>2.486.230.189</b>	<b>1.420.228.378</b>
<b>Intervention d'associés dans la perte</b>	794		
<b>Bénéfice à distribuer</b>	694/6		
Rémunération du capital	694		
Administrateurs ou gérants	695		
Autres allocataires	696		

**ANNEXE**  
**ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE, MARQUES ET DROITS SIMILAIRES</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8052P	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>446.326.673</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8022	935.947.243	
Cessions et désaffectations	8032	648.100.775	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8042		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8052	<b>734.173.140</b>	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>			
	8122P	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>53.712.920</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés	8072	21.078.336	
Repris	8082		
Acquis de tiers	8092		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8102		
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8112		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8122	<b>74.791.256</b>	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	211	<b>659.381.885</b>	

### ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>TERRAINS ET CONSTRUCTIONS</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8191P	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>208.540.827</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8161	2.180.837	
Cessions et désaffectations	8171	5.164.473	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8181	397.151	
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8191	<b>205.954.341</b>	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>			
	8251P	<b>XXXXXXXXXX</b>	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8211		
Acquises de tiers	8221		
Annulées	8231		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8241		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8251		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>			
	8321P	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>83.237.104</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés	8271	4.420.375	
Repris	8281		
Acquis de tiers	8291		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8301	1.311.054	
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8311		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8321	<b>86.346.426</b>	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	22	<b>119.607.916</b>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8192P	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>10.675.666.478</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8162	161.157.499	
Cessions et désaffectations	8172	1.162.505.728	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8182	82.724.125	
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8192	<b>9.757.042.375</b>	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8252P	<b>XXXXXXXXXX</b>	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8212		
Acquises de tiers	8222		
Annulées	8232		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8242		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8252		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8322P	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>9.356.352.148</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés	8272	116.971.119	
Repris	8282		
Acquis de tiers	8292		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8302	976.312.819	
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8312		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8322	<b>8.497.010.448</b>	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	23	<b><u>1.260.031.927</u></b>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8193P	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>220.748.957</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8163	2.300.130	
Cessions et désaffectations	8173	13.725.039	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8183	196.000	
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8193	<b>209.520.048</b>	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>			
	8253P	<b>XXXXXXXXXX</b>	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8213		
Acquises de tiers	8223		
Annulées	8233		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8243		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8253		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>			
	8323P	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>212.874.952</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés	8273	1.760.611	
Repris	8283		
Acquis de tiers	8293		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8303	13.663.182	
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8313		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8323	<b>200.972.381</b>	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	24	<b><u>8.547.667</u></b>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>LOCATION-FINANCEMENT ET DROITS SIMILAIRES</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8194P	XXXXXXXXXX	<b>17.495.146</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8164	224.859	
Cessions et désaffectations	8174		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8184	149.175.226	
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8194	<b>166.895.231</b>	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8254P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8214		
Acquises de tiers	8224		
Annulées	8234		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8244		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8254		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8324P	XXXXXXXXXX	<b>16.350.441</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés	8274	5.222.887	
Repris	8284		
Acquis de tiers	8294		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8304		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8314		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8324	<b>21.573.328</b>	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	25	<b><u>145.321.903</u></b>	
<b>DONT</b>			
<b>Terrains et constructions</b>	250		
<b>Installations, machines et outillage</b>	251	<b>145.321.903</b>	
<b>Mobilier et matériel roulant</b>	252		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8195P	XXXXXXXXXX	<b>13.609.576</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8165	4.041.127	
Cessions et désaffectations	8175		
Transferts d'une rubrique à une autre	8185		
	(+)/(-)		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8195	<b>17.650.703</b>	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8255P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8215		
Acquises de tiers	8225		
Annulées	8235		
Transférées d'une rubrique à une autre	8245		
	(+)/(-)		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8255		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8325P	XXXXXXXXXX	<b>11.843.652</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés	8275	5.011.832	
Repris	8285		
Acquis de tiers	8295		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8305		
Transférés d'une rubrique à une autre	8315		
	(+)/(-)		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8325	<b>16.855.484</b>	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	26	<b>795.219</b>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>IMMOBILISATIONS EN COURS ET ACOMPTES VERSÉS</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8196P	XXXXXXXXXX	<b>488.875.046</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8166	261.392.184	
Cessions et désaffectations	8176	19.663.857	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8186	-232.492.502	
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8196	<b>498.110.872</b>	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>			
	8256P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8216		
Acquises de tiers	8226		
Annulées	8236		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8246		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8256		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>			
	8326P	XXXXXXXXXX	<b>9.623</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés	8276		
Repris	8286		
Acquis de tiers	8296		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8306		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8316		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8326	<b>9.623</b>	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	27	<b>498.101.249</b>	

## ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ENTREPRISES LIÉES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8391P	XXXXXXXXXX	<b>32.106.889.716</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions	8361	2.451.229.357	
Cessions et retraits	8371	7.351.308.404	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8381		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8391	<b>27.206.810.669</b>	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8451P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8411		
Acquises de tiers	8421		
Annulées	8431		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8441		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8451		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8521P	XXXXXXXXXX	<b>20.000.000</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8471		
Reprises	8481		
Acquises de tiers	8491		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8501		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8511		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8521	<b>20.000.000</b>	
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b>	8551P	XXXXXXXXXX	<b>646.371.965</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>	(+)/(-) 8541	<b>44.169.200</b>	
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b>	8551	<b>690.541.165</b>	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	280	<b><u>26.496.269.504</u></b>	
<b>ENTREPRISES LIÉES - CRÉANCES</b>			
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	281P	<b><u>XXXXXXXXXX</u></b>	<b><u>139.067.426</u></b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Additions	8581	74.595	
Remboursements	8591	134.692.789	
Réductions de valeur actées	8601		
Réductions de valeur reprises	8611		
Différences de change	(+)/(-) 8621		
Autres	(+)/(-) 8631		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	281	<b><u>4.449.232</u></b>	
<b>RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE</b>	8651	<b><u>825.224</u></b>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8392P	XXXXXXXXXX	<b>1.143.470.096</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions	8362	715.034.551	
Cessions et retraits	8372	100.688.467	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8382		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8392	<b>1.757.816.180</b>	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8452P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8412		
Acquises de tiers	8422		
Annulées	8432		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8442		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8452		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8522P	XXXXXXXXXX	<b>825.224</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8472		
Reprises	8482		
Acquises de tiers	8492		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8502		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8512		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8522	<b>825.224</b>	
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b>	8552P	XXXXXXXXXX	<b>24.053.442</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>	(+)/(-) 8542	<b>194.875.912</b>	
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b>	8552	<b>218.929.354</b>	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	282	<b><u>1.538.061.602</u></b>	
<b>ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - CRÉANCES</b>			
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	283P	<b><u>XXXXXXXXXX</u></b>	<b>147.721.464</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Additions	8582		
Remboursements	8592	12.375.720	
Réductions de valeur actées	8602		
Réductions de valeur reprises	8612		
Différences de change	(+)/(-) 8622		
Autres	(+)/(-) 8632		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	283	<b><u>135.345.744</u></b>	
<b>RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE</b>	8652	<b><u>74.368</u></b>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>AUTRES ENTREPRISES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8393P	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>105.794.517</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions	8363	94.889.364	
Cessions et retraits	8373	30.514.165	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8383		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8393	<b>170.169.717</b>	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8453P	<b>XXXXXXXXXX</b>	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8413		
Acquises de tiers	8423		
Annulées	8433		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8443		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8453		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8523P	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>4.177.811</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8473		
Reprises	8483	2.451.484	
Acquises de tiers	8493		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8503		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8513		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8523	<b>1.726.327</b>	
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b>	8553P	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>1.245.250</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>	(+)/(-) 8543	<b>-388.288</b>	
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b>	8553	<b>856.962</b>	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	284	<b><u>167.586.429</u></b>	
<b>AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES</b>			
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	285/8P	<b><u>XXXXXXXXXX</u></b>	<b><u>1.500.538</u></b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Additions	8583	92.688.200	
Remboursements	8593	2.334.619	
Réductions de valeur actées	8603		
Réductions de valeur reprises	8613	1.386.643	
Différences de change	(+)/(-) 8623		
Autres	(+)/(-) 8633		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	285/8	<b><u>93.240.762</u></b>	
<b>RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE</b>	8653		

## INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

### PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles l'entreprise détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles l'entreprise détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital souscrit.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
	Nombre	%	%			(+ ou -) (en unités)	
<b>CONTASSUR</b> BE 0424.225.045 Société anonyme Place du Trône 1 1000 Bruxelles-Ville <b>BELGIQUE</b>  Actions	15.000	15	10	31-12-2008	EUR	34.144.183	96.055
<b>GDF SUEZ CC ( EX COSUTREL)</b> BE 0442.100.363 Société coopérative à responsabilité limitée Place du Trône 1 1000 Bruxelles-Ville <b>BELGIQUE</b>  Actions A Actions B Actions C Action D Actions E Actions F	299.049	100	10,46 62,76 3,15 3,56	31-12-2008	EUR	20.085.720.000	894.827.928
<b>DUNAMENTI POWER PLANT CLOSED</b> HUUH10741595-2-13 Société anonyme Erimü ut 2 2442 Szazhalombatta <b>HONGRIE</b>  Actions	1.687.513	50,31	24,51	31-12-2008	HUF	49.801.850.000	6.295.333.000
<b>ELECTRABEL CUSTOMER SOLUTIONS</b> BE 0476.306.127 Société anonyme Boulevard du Régent 8 1000 Bruxelles-Ville <b>BELGIQUE</b>  Actions	47.899	95,8		31-12-2008	EUR	2.125.000	37.096.287

N°	BE 0403.170.701	C 5.5.1
----	-----------------	---------

<b>ELECTRABEL FRANCE</b> FR88444256986 Société anonyme Place Louis Pradel 20 6900 Lyon <b>FRANCE</b>  Actions	5.319.990	100		31-12-2008	EUR	565.411.196	21.088.375
<b>ELECTRABEL GREEN PROJECTS FLANDERS</b> BE 0465.399.763 Société coopérative à responsabilité limitée Boulevard du Régent 8 1000 Bruxelles-Ville <b>BELGIQUE</b>  Actions A	266.412	70		31-12-2008	EUR	11.193.643	2.715.813
<b>ELECTRABEL GREEN PROJECTS FLANDERS WHH</b> BE 0862.382.557 Société coopérative à responsabilité limitée Boulevard du Régent 8 1000 Bruxelles-Ville <b>BELGIQUE</b>  Actions	1	0,01	99,99	31-12-2008	EUR	6.542.325	1.868.061
<b>ELECTRABEL INVEST LUXEMBOURG</b> LU Société anonyme Avenue de la Liberté 76 1930 Luxembourg <b>LUXEMBOURG</b>  Actions	7.951.517	48,47	51,53	31-12-2008	EUR	100.688.153	-4.863.856
<b>ELECTRABEL INVESTMENT BV</b> NL808013269B01 Société privée à responsabilité limitée Fred. Roekstraat 123i 1076 EE Amsterdam <b>PAYS-BAS</b>  Actions	20	100		31-12-2008	EUR	1.570.352	81.548
<b>GDF SUEZ ENERGIA ITALIA S.P.A</b> IT06289781004 Société anonyme Via Orazio 31 00193 Rome <b>ITALIE</b>  Action	985.812	55	45	31-12-2008	EUR	1.353.940.031	33.752.161

N°	BE 0403.170.701	C 5.5.1
----	-----------------	---------

<b>ELECTRABEL NL COOPERATIEVE U. A</b> NL812610830B01 Société coopérative à responsabilité limitée Dr. Stolteweg 92 8025 Zwolle <b>PAYS-BAS</b> Actions	1.931.132.310	100		31-12-2009	EUR	2.192.841.000	23.546.000
<b>ELECTRABEL PORTFOLIO SERVICES</b> BE 0894.250.027 Société anonyme Boulevard du Régent 8 1000 Bruxelles-Ville <b>BELGIQUE</b> Actions	49.999	100		31-12-2008	EUR	5.928.434	928.434
<b>GDF SUEZ ENERGY TRADING ROMANIA</b> RO23011050 Société privée à responsabilité limitée sector 1, Alexandru Constantinescu street 6 bucharest <b>ROUMANIE</b> Actions	150.000	100		-			
<b>ELECTRABEL SEANERGY</b> BE 0479.612.837 Société anonyme Boulevard du Régent 8 1000 Bruxelles-Ville <b>BELGIQUE</b> Actions A	800	80		31-12-2008	EUR	4.408.544	140.968
<b>GREENSKY</b> BE 0817.203.422 Société coopérative à responsabilité limitée Boulevard Du Régent 8 1000 Bruxelles <b>BELGIQUE</b> Actions	560	56		-			
<b>MAXGREEN</b> BE 0818.156.792 Société anonyme Boulevard Du Régent 8 1000 Bruxelles <b>BELGIQUE</b> Actions	72	72		-			
<b>ELECTRABEL SOLAR ENERGY</b>				31-12-2008	EUR	6.314.539	253.093

N°	BE 0403.170.701						C 5.5.1
----	-----------------	--	--	--	--	--	---------

BE 0897.902.967 Société anonyme Boulevard du Régent 8 1000 Bruxelles-Ville <b>BELGIQUE</b> Actions	60.614	100					
<b>ENERGY EUROPE INVEST</b> BE 0427.337.062 Société coopérative à responsabilité limitée Place du Trône 1 1000 Bruxelles-Ville <b>BELGIQUE</b> Actions	27.053.178	100		31-12-2008	EUR	3.252.037.605	133.143.363
<b>GDF DEUTSCHLAND</b> Autre forme juridique Friedrichstrasse 200 10117 Berlin <b>ALLEMAGNE</b> Actions	163.277	3,1		-			
<b>GIE SUEZ ALLIANCE</b> FR Société anonyme Rue de la Ville L'Evêque 16 75008 Paris <b>FRANCE</b> Parts	12	12		31-12-2008	EUR	95.140.182	-4.859.818
<b>LABORELEC</b> BE 0400.902.582 Société coopérative à responsabilité limitée Rodestraat 125 1630 Linkebeek <b>BELGIQUE</b> Parts	74.997	99,99	0,01	31-12-2008	EUR	2.062.510	
<b>LILLO ENERGY</b> BE 0893.067.914 Société anonyme Kapeldijkstraat 40 9120 Beveren-Waas <b>BELGIQUE</b> Actions	2.250	50		31-12-2008	EUR	4.111.459	-118.541
<b>N-ALLO FRANCE SAS</b> FR37015023461 Société anonyme				31-12-2008	EUR	173.625	630

N°	BE 0403.170.701						C 5.5.1
----	-----------------	--	--	--	--	--	---------

Boulevard Raspail 28 75007 Paris <b>FRANCE</b> Actions	1.750	63,64	4,55				
<b>N-ALLO</b> BE 0466.200.311 Société coopérative à responsabilité limitée Rue Thérésienne 11 1000 Bruxelles-Ville <b>BELGIQUE</b> Actions	25.261	86,02	0,01	31-12-2008	EUR	4.846.317	93.739
<b>OOSTERWEEL</b> BE 0468.316.691 Société coopérative à responsabilité limitée Scheldelaan 16 2030 Antwerpen <b>BELGIQUE</b> Actions A	625	83,33		31-12-2008	EUR	20.460	100.000
<b>PHOTOVOLTECH</b> BE 0476.305.533 Société anonyme Rue de L'industrie 52 1040 Etterbeek <b>BELGIQUE</b> Actions B Actions D Actions C	57.580 2.775	45,34 2,19		31-12-2008	EUR	27.294.779	6.705.045
<b>RECYBEL</b> BE 0449.342.996 Société anonyme Boulevard du Régent 8 1000 Bruxelles-Ville <b>BELGIQUE</b> Parts D	490	49		31-12-2008	EUR	204.412	572.949
<b>SHAREPART</b> BE 0897.436.179 Société coopérative à responsabilité limitée Boulevard du Régent 8 1000 Bruxelles-Ville <b>BELGIQUE</b> Actions	18.998	99,99		31-12-2008	EUR	97.954	-2.046
<b>SOLTECH</b> BE 0437.946.090				31-12-2008	EUR	2.671.778	-366.808

N°	BE 0403.170.701						C 5.5.1
----	-----------------	--	--	--	--	--	---------

Société anonyme Walstraat 1A 3300 Tienen <b>BELGIQUE</b> Actions	29.882	51					
<b>SUEZ TRACTEBEL</b> BE 0403.203.264 Société anonyme Place du Trône 1 1000 Bruxelles-Ville <b>BELGIQUE</b> Actions	129.882.864	99,98	0,02	31-12-2008	EUR	17.548.391.548	3.266.895.147
<b>SYNATOM</b> BE 0406.820.671 Société anonyme Avenue Ariane 7 1200 Woluwe-Saint-Lambert <b>BELGIQUE</b> Parts	1.999.999	100		31-12-2008	EUR	14.004.084	1.200.157
<b>TEVEO</b> BE 0406.933.410 Société anonyme Boulevard du Régent 8 1000 Bruxelles <b>BELGIQUE</b> Actions	434.727	100		31-12-2008	EUR	74.242.043	679.192
<b>LES VENTS DE L'ORNOI</b> BE 0480.079.823 Société anonyme Rue de la Place 41 5031 Grand-Leez <b>BELGIQUE</b> Actions B	512	51,2		31-12-2008	EUR	1.032.471	643.566
<b>ZANDVLIET POWER</b> BE 0477.543.470 Société anonyme Scheldelaan 60 2040 Antwerpen <b>BELGIQUE</b> Actions A	16.000	50		31-12-2008	EUR	29.323.606	3.411.545
<b>BELGREEN</b> BE 0821.635.431 Société coopérative à responsabilité limitée				-			

N°	BE 0403.170.701						C 5.5.1
----	-----------------	--	--	--	--	--	---------

Regentlaan 8 1000 Bruxelles <b>BELGIQUE</b> Actions	2.133.172	100						
<b>CONTASSUR ASSISTANCE CONSEIL</b> BE 0404.525.632 Société coopérative à responsabilité limitée Place du Trône 1 1000 Bruxelles <b>BELGIQUE</b> Actions		1	0,04	99,96	31-12-2008	EUR	794.736	110.857
<b>SOCIETE ESPACE BAVIERE</b> BE 0443.548.138 Société anonyme Boulevard de la Constitution 66 4020 Liège <b>BELGIQUE</b> Actions		150	50	50	31-12-2008	EUR	402.742	17.305
<b>UNION FINANCIERE ET INDUSTRIELLE</b> BE 0402.365.601 Société anonyme Place du Trône 1 1000 Bruxelles <b>BELGIQUE</b> Actions		4.999.500	100		31-12-2008	EUR	-7.859.128	-364.831
<b>BELGIAN PIPE CONTROL</b> BE 0446.109.037 Société anonyme Rue Guimard 4 1040 Etterbeek <b>BELGIQUE</b> Actions		5.000	50	50	31-12-2008	EUR	161.847	3.539
<b>GENERAL INTERNATIONAL FINANCE</b> LU Société anonyme Avenue de la liberté 76 1030 Luxembourg <b>LUXEMBOURG</b> Actions		10	0,25	99,75	31-12-2008	EUR	1.059.718	17.968
<b>BELGONUCLEAIRE</b> BE 0403.126.258 Société anonyme Avenue Ariane 4					30-09-2008	EUR	11.686.991	-9.485.176

N°	BE 0403.170.701						C 5.5.1
----	-----------------	--	--	--	--	--	---------

1200 Woluwe-Saint-Lambert <b>BELGIQUE</b> Actions	13.545	33,87	16,13				
<b>ELIA SYSTEM OPERATOR</b> BE 0476.388.378 Société anonyme Boulevard de L'empereur 20 1000 Bruxelles-Ville <b>BELGIQUE</b> Actions A	11.706.177	24,35		31-12-2008	EUR	1.275.995.413	86.105.483
<b>KORTRIJK XPO</b> BE 0405.979.048 Société coopérative à responsabilité limitée Doorniksesteenweg 216 8500 Kortrijk <b>BELGIQUE</b> Actions	500	0,44	0,88	31-12-2008	EUR	8.010.595	868.224
<b>OXIPAR D'EXPLOITATION</b> BE 0456.518.226 Société anonyme Rue du Dossay 5 4020 Wandre <b>BELGIQUE</b> Actions	3.393	23,37		31-12-2008	EUR	-386.605	9.375
<b>PALAIS DES EXPOSITIONS DE CHARLEROI</b> BE 0401.553.571 Société coopérative à responsabilité limitée Avenue de l'europe 21 6000 Charleroi <b>BELGIQUE</b> Actions	1.350	3,16		31-12-2008	EUR	3.637.991	76.153
<b>LES VENTS DE PERWEZ</b> BE 0866.959.175 Société anonyme Avenue Pasteur 6 1300 Wavre <b>BELGIQUE</b> Actions B	413	24,88		31-12-2008	EUR	1.949.906	689.852
<b>FLUXYS</b> BE 0402.954.628 Société anonyme Kunstlaan 31 1040 Etterbeek				31-12-2008	EUR	1.167.551.000	65.932.000

<b>BELGIQUE</b>							
Actions	270.530	38,5					
<b>HACO</b>				31-03-2008	EUR	33.171.817	1.609.068
BE 0405.568.183 Société anonyme Oekensestraat 8800 Rumbek							
<b>BELGIQUE</b>							
Actions	943	13,64					
<b>START-IT</b>				31-12-2008	EUR	4.761.024	-1.164.415
BE 0466.790.625 Société anonyme Avenue Pre Aily 4031 Angleur							
<b>BELGIQUE</b>							
Actions C	2.666	39,99					
<b>IT PARTNERS</b>				31-12-2008	EUR	11.112.935	2.018.716
BE 0461.503.036 Société anonyme Schaliënstraat 20J 2800 Mechelen							
<b>BELGIQUE</b>							
Actions	400	15,03					
<b>SAMBRINVEST</b>				31-12-2008	EUR	6.718.921	93.065
BE 0427.908.867 Société anonyme Boulevard de L'Yser 17/1 6000 Charleroi							
<b>BELGIQUE</b>							
Actions	2.500	12,5					
<b>GASELWEST</b>				31-12-2008	EUR	896.058.570	59.448.847
BE 0215.266.160 Société coopérative à responsabilité limitée President Kennedypark 15 8500 Kortrijk							
<b>BELGIQUE</b>							
Parts A2e	2.728.072	30					
Parts A2g	1.362.827	30					
<b>IMEA</b>				31-12-2008	EUR	349.351.450	21.843.246
BE 0204.647.234 Société coopérative à responsabilité limitée Grote Markt 1 2000 Antwerpen							

N°	BE 0403.170.701	C 5.5.1
----	-----------------	---------

<b>BELGIQUE</b>							
Parts A2e	1.652.902	30					
Parts ex IGAO	404.348	30					
<b>IMEWO</b>				31-12-2008	EUR	745.932.514	53.799.655
BE 0215.362.368							
Société coopérative à responsabilité limitée							
Brusselsesteenweg 199							
9090 Melle							
<b>BELGIQUE</b>							
Parts A2e	2.523.897	30					
Parts A2g	1.517.685	30					
<b>INTERGEM</b>				31-12-2008	EUR	378.306.448	25.770.634
BE 0220.764.971							
Société coopérative à responsabilité limitée							
Franz Courtensstraat 11							
9200 Dendermonde							
<b>BELGIQUE</b>							
Pars A2e	1.382.441	30					
Parts A2g	692.219	30					
Parts ex IGAO	85.809	30					
<b>IVEKA</b>				31-12-2008	EUR	559.151.256	36.493.972
BE 0222.030.426							
Société coopérative à responsabilité limitée							
Koningin Elisabethlei 38							
2300 Turnhout							
<b>BELGIQUE</b>							
Parts A2e	2.148.935	30					
Parts A2g	635.965	30					
Parts ex IGAO	454.887	30					
<b>IVERLEK</b>				31-12-2008	EUR	764.434.171	50.064.582
BE 0222.343.301							
Société coopérative à responsabilité limitée							
Aaarschotsesteenweg 58							
3012 Wilsele							
<b>BELGIQUE</b>							
Parts A2e	2.968.582	30					
Parts A2g	1.884.658	30					
<b>SIBELGAS</b>				31-12-2008	EUR	117.333.405	6.786.343
BE 0229.921.078							
Société coopérative à responsabilité limitée							
Avenue de l'astronomie 13							
1030 Schaerbeek							
<b>BELGIQUE</b>							

N°	BE 0403.170.701						C 5.5.1
----	-----------------	--	--	--	--	--	---------

Parts C2e	613.721	30					
Parts C2g	613.722	30					
<b>IDEG</b> BE 0201.400.308 Société coopérative à responsabilité limitée Esplanade de l'Hotel de ville 1 5000 Namur <b>BELGIQUE</b>				31-12-2008	EUR	359.327.879	24.636.022
Parts A2e libérées	15.626	49,01					
Parts C2e	1	100					
Parts A2g libérées	11.585	49					
Parts Y2g	652.722	100					
Parts A2e apports	1.696.019	29,89					
Parts A2g apports	540.411	70,62					
Parts Y2 PM	6.525.722	100					
<b>I.E.H</b> BE 0223.414.061 Société coopérative à responsabilité limitée Boulevard Mayence 1 6000 Charleroi <b>BELGIQUE</b>				31-12-2008	EUR	578.665.936	34.174.210
Parts A2e	7.500	50,08					
Parts A2e apports	3.225.385	29,97					
<b>IGEHO</b> BE 0202.500.366 Société coopérative à responsabilité limitée Hôtel de ville 7500 Tournai <b>BELGIQUE</b>				31-12-2008	EUR	20.409	14.837.369
Parts T2t	375	50					
<b>I.G.H</b> BE 0228.524.872 Société coopérative à responsabilité limitée Boulevard Mayence 1 6000 Charleroi <b>BELGIQUE</b>				31-12-2008	EUR	419.709.684	30.206.469
Parts A2g non	6.250	50,16					
Parts Y2	1.185.002	100					
Aandelen A2g Apports	1.758.431	20,36					
<b>INATEL</b> BE 0213.329.625 Société coopérative à responsabilité limitée Hôteld e ville 5070 Fosses-la-Ville				31-12-2008	EUR	20.410	19.197.232

N°	BE 0403.170.701	C 5.5.1
----	-----------------	---------

<b>BELGIQUE</b> Parts A	146.750	57,65					
<b>INTEREST</b> BE 0205.843.502 Société coopérative à responsabilité limitée Hôtel de ville 4700 Eupen <b>BELGIQUE</b> Parts A2e Parts A2t Parts C2t Parts D2t Parts E Parts C2e Parts Y2 PM	941.194 12 1 128.676 17.910 1 228.388	39,62 50 100 50 100 100		31-12-2008	EUR	130.304.354	12.402.039
<b>INTERLUX</b> BE 0204.360.687 Société coopérative à responsabilité limitée Avenue Patton 237 6700 Arlon <b>BELGIQUE</b> Parts A2e Parts A2g Parts Y2g	1.507.892 64.424 59.485	30 28,48 31,84		31-12-2008	EUR	305.429.178	19.523.403
<b>INTERMOSANE</b> BE 0204.260.125 Société coopérative à responsabilité limitée Hôtel de ville 4000 Liège <b>BELGIQUE</b> Parts A Libéré Parts C Parts F Parts A liberé Parts Y2 PM	589.426 19.283 21.668 1.427.854 728.113	50 50 100 47,42		31-12-2008	EUR	233.160.982	21.639.426
<b>SEDILEC</b> BE 0222.592.531 Société coopérative à responsabilité limitée Avenue Jean Monnet 2 1348 Louvain-la-Neuve <b>BELGIQUE</b> Parts A2e Parts A2g Parts Y2 PM	974.601 702.187 537.137	35,85 65		31-12-2008	EUR	304.964.175	27.482.376

N°	BE 0403.170.701	C 5.5.1
----	-----------------	---------

<b>SEDITEL</b> BE 0222.592.531 Société coopérative à responsabilité limitée Avenue Jean Monnet 2 1348 Louvain-la-Neuve <b>BELGIQUE</b> Parts A2	14.406	50	31-12-2008	EUR	20.409	16.535.310
<b>SIMOGEL</b> BE 0201.258.172 Société coopérative à responsabilité limitée Rue de Gaz 16 7700 Mouscron <b>BELGIQUE</b> Parts A2e Parts A2g Parts Y2g Parts T2t	143.967 24.965 116.064 31.622	30 7,05 100 53,43	31-12-2008	EUR	62.712.149	7.838.305
<b>TELELUX</b> BE 0212.686.950 Société coopérative à responsabilité limitée Hôtel de ville 6900 Marche-en-Famenne <b>BELGIQUE</b> Parts A2e	87.246	48,7	31-12-2008	EUR	20.409	11.721.759
<b>SIBELGA</b> BE 0222.869.673 Société coopérative à responsabilité limitée Quai des Usines 16 1000 Bruxelles-Ville <b>BELGIQUE</b> Parts A2e Parts A2g Parts C Parts S Parts P	2.443.251 2.484.470 2.637.327 5.923.608 786.493	30 30	31-12-2008	EUR	676.504.851	57.439.923

**PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF****PLACEMENTS DE TRÉSORERIE - AUTRES PLACEMENTS****Actions et parts**

Valeur comptable augmentée du montant non appelé  
Montant non appelé

**Titres à revenu fixe**

Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit

**Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit**

Avec une durée résiduelle ou de préavis  
d'un mois au plus  
de plus d'un mois à un an au plus  
de plus d'un an

**Autres placements de trésorerie non repris ci-avant**

Codes	Exercice	Exercice précédent
51	<b>2.134.219.348</b>	<b>976.325.913</b>
8681	2.134.219.348	976.325.913
8682		
52		
8684		
53	<b>583.106.447</b>	<b>414.305.324</b>
8686	583.106.447	414.305.324
8687		
8688		
8689		

**COMPTES DE RÉGULARISATION****Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important**

Primes d'option sur commodities - non échues  
Futures commodities - positions ouvertes envers plusieurs clearing houses  
Intérêts courus non échus sur swap d'intérêts sur emprunts  
Exploitation chargé année 2010 concernant centrales Chooz B et Tricastin  
Autres

Exercice
37.930.724
64.231.640
36.921.833
10.851.957
33.447.406

## ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

### ETAT DU CAPITAL

#### Capital social

Capital souscrit au terme de l'exercice  
Capital souscrit au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
100P 100	XXXXXXXXXX 3.272.721.779	3.272.721.779

Modifications au cours de l'exercice

Représentation du capital  
Catégories d'actions  
Parts sociales sdvn

Codes	Montants	Nombre d'actions
	3.272.721.779	78.525.847
8702 8703	XXXXXXXXXX XXXXXXXXXX	78.525.847

Actions nominatives  
Actions au porteur et/ou dématérialisées

#### Capital non libéré

Capital non appelé  
Capital appelé, non versé  
Actionnaires redevables de libération  
GDF SUEZ SA

Codes	Montant non appelé	Montant appelé non versé
101 8712	900.000.000 XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX
	900.000.000	0

#### Actions propres

Détenues par la société elle-même  
Montant du capital détenu  
Nombre d'actions correspondantes  
Détenues par ses filiales  
Montant du capital détenu  
Nombre d'actions correspondantes

#### Engagement d'émission d'actions

Suite à l'exercice de droits de conversion  
Montant des emprunts convertibles en cours  
Montant du capital à souscrire  
Nombre maximum correspondant d'actions à émettre  
Suite à l'exercice de droits de souscription  
Nombre de droits de souscription en circulation  
Montant du capital à souscrire  
Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

#### Capital autorisé non souscrit

Codes	Exercice
8721 8722	
8731 8732	
8740 8741 8742	
8745 8746 8747	
8751	

#### Parts non représentatives du capital

Répartition  
Nombre de parts  
Nombre de voix qui y sont attachées  
Ventilation par actionnaire  
Nombre de parts détenues par la société elle-même  
Nombre de parts détenues par les filiales

Codes	Exercice
8761 8762	
8771 8781	

### STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ENTREPRISE À LA DATE DE CLÔTURE DE SES COMPTES, TELLE QU'ELLE RÉSULTE DES DÉCLARATIONS REÇUES PAR L'ENTREPRISE

Déclarant	Types de droit de vote	Nombre de droits de vote déclaré	%
Genfina SCRL, place du Trône, 1			

N°	BE 0403.170.701	C 5.7
----	-----------------	-------

1000 Bruxelles  
 Lié à GDF SUEZ SA  
 1,35

p.s.

1 059 769

GDF SUEZ SA  
 98,65  
 rue du docteur Lancereaux , 16-26  
 - 75008 Paris

p.s.

77 466 078

Total groupe GDF SUEZ SA  
 100,00

78 525 847

**PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES**

**VENTILATION DE LA RUBRIQUE 163/5 DU PASSIF SI CELLE-CI REPRÉSENTE UN MONTANT IMPORTANT**

Démantèlement des centrales classiques  
ONDRAF ( STOCKAGE déchets nucléaires)  
Environnement  
Démantèlement Chooz B  
Charges liées à l'arrêt de la centrale de Tricastin  
Provision pour litiges

Exercice
49.946.294
14.528.067
117.769.657
141.567.629
29.977.967
28.325.686

**ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF**
**VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE**
**Dettes à plus d'un an échéant dans l'année**

	Codes	Exercice
Dettes financières	8801	2.261.340.923
Emprunts subordonnés	8811	
Emprunts obligataires non subordonnés	8821	
Dettes de location-financement et assimilées	8831	5.334.242
Etablissements de crédit	8841	5.604.681
Autres emprunts	8851	2.250.402.000
Dettes commerciales	8861	255.000.000
Fournisseurs	8871	255.000.000
Effets à payer	8881	
Acomptes reçus sur commandes	8891	
Autres dettes	8901	14.066.985

**Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année**

42	<b>2.530.407.907</b>
----	----------------------

**Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir**

Dettes financières	8802	2.453.828.600
Emprunts subordonnés	8812	
Emprunts obligataires non subordonnés	8822	600.000.000
Dettes de location-financement et assimilées	8832	35.524.539
Etablissements de crédit	8842	223.362.109
Autres emprunts	8852	1.594.941.952
Dettes commerciales	8862	660.000.000
Fournisseurs	8872	660.000.000
Effets à payer	8882	
Acomptes reçus sur commandes	8892	
Autres dettes	8902	861.478.303

**Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir**

8912	<b>3.975.306.903</b>
------	----------------------

**Dettes ayant plus de 5 ans à courir**

Dettes financières	8803	8.253.087.677
Emprunts subordonnés	8813	
Emprunts obligataires non subordonnés	8823	
Dettes de location-financement et assimilées	8833	111.218.446
Etablissements de crédit	8843	391.869.231
Autres emprunts	8853	7.750.000.000
Dettes commerciales	8863	3.259.962.922
Fournisseurs	8873	3.259.962.922
Effets à payer	8883	
Acomptes reçus sur commandes	8893	
Autres dettes	8903	129.599.285

**Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir**

8913	<b>11.642.649.884</b>
------	-----------------------

**DETTES GARANTIES**
**Dettes garanties par les pouvoirs publics belges**

Dettes financières	8921	
Emprunts subordonnés	8931	
Emprunts obligataires non subordonnés	8941	
Dettes de location-financement et assimilées	8951	
Etablissements de crédit	8961	
Autres emprunts	8971	
Dettes commerciales	8981	
Fournisseurs	8991	
Effets à payer	9001	
Acomptes reçus sur commandes	9011	
Dettes salariales et sociales	9021	
Autres dettes	9051	

**Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges**

9061	
------	--

**Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise**

Dettes financières	8922	288.272.950
Emprunts subordonnés	8932	

	Codes	Exercice
Emprunts obligataires non subordonnés	8942	
Dettes de location-financement et assimilées	8952	
Etablissements de crédit	8962	
Autres emprunts	8972	288.272.950
Dettes commerciales	8982	
Fournisseurs	8992	
Effets à payer	9002	
Acomptes reçus sur commandes	9012	
Dettes fiscales, salariales et sociales	9022	
Impôts	9032	
Rémunérations et charges sociales	9042	
Autres dettes	9052	
<b>Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise</b>	<b>9062</b>	<b>288.272.950</b>

	Codes	Exercice
<b>DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES</b>		
<b>Impôts</b>		
Dettes fiscales échues	9072	96.800.000
Dettes fiscales non échues	9073	162.511.440
Dettes fiscales estimées	450	32.572.451
<b>Rémunérations et charges sociales</b>		
Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale	9076	
Autres dettes salariales et sociales	9077	137.431.801

	Exercice
<b>COMPTES DE RÉGULARISATION</b>	
<b>Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important</b>	
Futures contracts - positions ouvertes envers plusieurs clearing houses	357.889.598
Primes d'options	25.753.519
Prorata d'intérêts sur emprunts	117.197.716
Autres	70.077.325
Prorata primes d'assurances à payer	24.699.535
Charges à imputer concernant Niras	20.313.355
Charges à imputer concernant Elia	9.790.856

## RÉSULTATS D'EXPLOITATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			
<b>Chiffre d'affaires net</b>			
Ventilation par catégorie d'activité			
Electricité		8.571.920.265	8.022.671.584
Gaz		4.159.741.555	4.173.742.722
Vapeur et chaleur		96.493.817	147.580.297
Prestations de services et autres activités		1.311.830.698	2.324.717.860
Ventilation par marché géographique			
Belgique		8.253.915.507	7.783.837.857
France		972.747.470	1.270.349.872
Allemagne		798.835.038	762.189.351
Espagne		9.958.991	23.403.130
Luxembourg		149.582.386	205.772.921
Pays-Bas		3.160.943.549	4.190.247.425
L'Italie		425.172	180.811.443
Pologne		56.084.138	31.919.934
Hongrie		45.588.499	4.959.825
Angleterre		673.622.597	209.679.271
Pérou		11.630.334	5.541.434
Chili		2.917.336	0
Grèce		126.806	0
Thaïlande		3.537.843	0
Turquie		70.670	0
<b>Autres produits d'exploitation</b>			
Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics	740		
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
<b>Travailleurs inscrits au registre du personnel</b>			
Nombre total à la date de clôture	9086	6.349	6.393
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087	6.359,9	7.644,8
Nombre d'heures effectivement prestées	9088	9.290.880	11.151.179
<b>Frais de personnel</b>			
Rémunérations et avantages sociaux directs	620	453.065.689	509.559.808
Cotisations patronales d'assurances sociales	621	129.861.389	160.399.501
Primes patronales pour assurances extralégales	622	84.267.716	142.863.164
Autres frais de personnel	623	35.646.728	27.281.813
Pensions de retraite et de survie	624	23.145.820	99.890.001
<b>Provisions pour pensions et obligations similaires</b>			
Dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-) 635	12.313.127	
<b>Réductions de valeur</b>			
Sur stocks et commandes en cours			
Actées	9110	2.940.490	7.140.480
Reprises	9111	2.095	2.912.419
Sur créances commerciales			
Actées	9112	3.100.525	8.685.092
Reprises	9113	3.682.476	554.228
<b>Provisions pour risques et charges</b>			
Constitutions	9115	195.676.876	203.013.554
Utilisations et reprises	9116	200.392.178	140.662.085
<b>Autres charges d'exploitation</b>			
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	640	151.985.484	136.988.033
Autres	641/8	21.430.502	19.233.447
<b>Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise</b>			
Nombre total à la date de clôture	9096	19	36
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	9097	42,6	71,7
Nombre d'heures effectivement prestées	9098	84.218	141.687
Frais pour l'entreprise	617	2.102.445	3.259.525

**RÉSULTATS FINANCIERS ET EXCEPTIONNELS****RÉSULTATS FINANCIERS****Autres produits financiers**

Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats

Subsides en capital

Subsides en intérêts

Ventilation des autres produits financiers

voir annexe C.10

Codes	Exercice	Exercice précédent
9125	2.561.919	1.092.782
9126		
	0	0
6501		
6503		
6510		
6511		
653	358.459	390.135
6560	1.939.115	1.723.823
6561		
	0	0

**Amortissement des frais d'émission d'emprunts et des primes de remboursement****Intérêts intercalaires portés à l'actif****Réductions de valeur sur actifs circulants**

Actées

Reprises

**Autres charges financières**

Montant de l'escompte à charge de l'entreprise sur la négociation de créances

**Provisions à caractère financier**

Dotations

Utilisations et reprises

**Ventilation des autres charges financières**

voir annexe C.10

**RÉSULTATS EXCEPTIONNELS****Ventilation des autres produits exceptionnels****Ventilation des autres charges exceptionnelles**

Cotisation de répartition à charge des exploitants nucléaires

Exercice
213.300.145

## IMPÔTS ET TAXES

### IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

#### Impôts sur le résultat de l'exercice

Impôts et précomptes dus ou versés  
Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif  
Suppléments d'impôts estimés

#### Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs

Suppléments d'impôts dus ou versés  
Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés

#### Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé

Déduction pour Revenus Définitivement Taxés ( RDT's)  
Résultat exonéré  
Plus-values/moins-values immunisées sur actions  
Dépenses non admises  
Utilisation des Revenus Définitivement Taxés reportés

Codes	Exercice
9134	<b>1.000.100</b>
9135	1.000.100
9136	
9137	
9138	<b>148.109</b>
9139	148.109
9140	
	-496.737.817
	-36.284.698
	-229.528.603
	41.235.727
	-338.612.273

### Incidence des résultats exceptionnels sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice

#### Sources de latences fiscales

Latences actives  
Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs  
Autres latences actives  
Déduction pour investissements  
Revenus Définitivement Taxés reportés

Latences passives  
Ventilation des latences passives  
Réserves immunisées  
Capital et prime d'émission

Codes	Exercice
9141	280.003.498
9142	
	40.204.072
	239.799.427
9144	1.817.759.725
	1.230.522.917
	587.236.808

### TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS

#### Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte

A l'entreprise (déductibles)  
Par l'entreprise

#### Montants retenus à charge de tiers, au titre de

Précompte professionnel  
Précompte mobilier

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145	8.275.082.562	7.100.453.652
9146	8.833.108.221	7.708.740.501
9147	140.258.795	172.055.706
9148		703.552

## DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

	Codes	Exercice
<b>GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR L'ENTREPRISE POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS</b>	9149	<b><u>2.323.279.620</u></b>
<b>Dont</b>		
Effets de commerce en circulation endossés par l'entreprise	9150	
Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par l'entreprise	9151	
Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par l'entreprise	9153	2.323.279.620
<b>GARANTIES RÉELLES</b>		
<b>Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de l'entreprise</b>		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés	9161	
Montant de l'inscription	9171	
Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription	9181	
Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés	9191	
Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause	9201	
<b>Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers</b>		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés	9162	
Montant de l'inscription	9172	
Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription	9182	
Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés	9192	
Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause	9202	
<b>BIENS ET VALEURS DÉTENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DE L'ENTREPRISE, S'ILS NE SONT PAS PORTÉS AU BILAN</b>		
Garanties reçues		1.955.724.225
Montant à payer dans le cadre de location		56.215.596
<b>ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS</b>		
Achats fermes d'immobilisations corporelles		377.349.414
Achats fermes ou souscriptions de titres		3.668.833
<b>ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSION D'IMMOBILISATIONS</b>		
Ventes d'immobilisations financières		737.981.000
<b>MARCHÉ À TERME</b>		
<b>Marchandises achetées (à recevoir)</b>	9213	<b>18.523.978.343</b>
<b>Marchandises vendues (à livrer)</b>	9214	<b>23.598.968.589</b>
<b>Devises achetées (à recevoir)</b>	9215	<b>3.860.487.000</b>
<b>Devises vendues (à livrer)</b>	9216	<b>1.196.058.000</b>

## ENGAGEMENTS RÉSULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHÉES À DES VENTES OU PRESTATIONS DÉJÀ EFFECTUÉES

### LITIGES IMPORTANTS ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS

Engagements de contrats long terme de maintenance et soutraintance	115.458.123,03
Ligne de crédit accordées par EFTM aux intercommunales	195.402.699,94
La société dispose de lignes de crédit non-utilisés de	3.146.000.438,00
Autres engagements opérationnels donnés	284.974.243,02
Autres engagements donnés Lanxess - Total - Solvay	139.382.353,82

Dérivés :

N°	BE 0403.170.701	C 5.13
----	-----------------	--------

- I R S 2.273.000.000 + 222.129.668  
 - C C S 229.172.284 + 109.248.519

**Souscription de titres**

Electrabel s'est engagé à céder ses titres détenus dans les intercommunales wallonnes de distribution de gaz et électricité, conformément au dernier décret wallon. A Bruxelles, en vertu de conventions conclues avec les pouvoirs publics, Electrabel cèdera ses titres au plus tard fin 2012.

**XVII. DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN**

**Droits et engagements relatifs**

**Litiges importants et autres droits et engagements importants**

- Engagement vis-à-vis de SIBELGA, en cas de retrait de commune(s) ou de liquidation de l'intercommunale, équivalant au montant non immédiatement exigible des capitaux - pensions versés aux agents retraités et à leurs ayants-droits 27.859.400,40 eur

Les lignes de crédit contractées et garanties par une filiale (GDF-SUEZ), pour lesquelles Electrabel a un droit de tirage : 770.000.000 Euros (code 92500)

Electrabel possède des installations de production qui sont situées sur le site de certains clients. Compte tenu de la spécificité de ces investissements, des engagements de fourniture d'électricité et d'achat ferme existent entre parties mais ne permettent pas de qualifier les investissements comme des actifs mis en location-financement, ces actifs sont maintenus en immobilisations corporelles.

**LE CAS ÉCHÉANT, DESCRIPTION SUCCINCTE DU RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉ AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS ET DES MESURES PRISES POUR EN COUVRIR LA CHARGE**

Les membres du personnel d'exécution engagés avant le 01.01.2002 sont à 90 % affiliés à un plan de pension en capitalisation du type but à atteindre en step rate. La gestion de ce plan a été confiée à l'O.F.P. Elgabel. Son financement est réalisé au moyen de cotisations personnelles et d'allocations patronales.

Un plan de pension similaire couvre l'ensemble du personnel de cadres engagés avant le 01.05.1999 à travers l'O.F.P. Pensiobel et qui ont opté au 01.01.2007 pour le maintien de ce plan.

Dans la même optique, une assurance de Groupe a été souscrite pour le personnel de direction.

Tous ces plans s'inspirent du plan prévu par la Convention Collective du 02.05.1952, auquel sont restés affiliés les membres du personnel ayant opté pour la liquidation sous forme de rente. Les compléments de pension de retraite permettent comme pensionné d'atteindre, pour une carrière complète, un ensemble de ressources égal à 75 % du dernier revenu annuel, compte tenu des dispositions légales en la matière. Ces compléments sont réversibles à 60 % sur la tête de la veuve ou du veuf et sont, le cas échéant, complétés par des allocations aux orphelins.

En cas de décès en service, des compléments de survie sont attribués aux ayants droit.

Conformément aux stipulations expresses de la convention collective citée ci-dessus, ces avantages répondent aux trois caractéristiques suivantes:

- le droit à un complément de pension ne naît qu'à l'âge de la retraite,
- ils sont pris en charges d'exploitation au même titre que les traitements,
- leur octroi est lié au sort des exploitations de la société.

Conformément à la loi les services prestés à partir du 01.01.2007 sont toutefois externalisés auprès de l'O.F.P. Elgabel. A titre indicatif, au 31/12/2009, l'engagement évalué selon la norme IAS 19 (Project Unit Credit Method) représente un montant net de 243.287 K€.

Les coûts des plans de pension à contributions définies ('primes fixes') sont, pour leur part, comptabilisés en charges lorsque les contributions sont versées. Ce type de régime est notamment applicable au personnel des principales sociétés du Groupe engagé après le 01.05.1999 pour le personnel de cadre et de direction et le 01.01.2002 pour le personnel d'exécution. Ces primes sont versées respectivement à l'O.F.P. Powerbel et à l'O.F.P. Enerbel.

**PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À L'ENTREPRISE ELLE-MÊME**

**Montant estimé des engagements résultant, pour l'entreprise, de prestations déjà effectuées**

Bases et méthodes de cette estimation

Code	Exercice
9220	0

**NATURE ET OBJECTIF COMMERCIAL DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN**

**A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société; le cas échéant, les conséquences financières de ces opérations pour la société doivent également être mentionnées:**

**RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES ET LES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ENTREPRISES LIÉES</b>			
<b>Immobilisations financières</b>	280/1	<b>26.500.718.736</b>	<b>31.579.585.177</b>
Participations	280	26.496.269.504	31.440.517.751
Créances subordonnées	9271		
Autres créances	9281	4.449.232	139.067.426
<b>Créances sur les entreprises liées</b>	9291	<b>6.735.461.253</b>	<b>2.926.856.092</b>
A plus d'un an	9301		
A un an au plus	9311	6.735.461.253	2.926.856.092
<b>Placements de trésorerie</b>	9321		
Actions	9331		
Créances	9341		
<b>Dettes</b>	9351	<b>23.779.300.531</b>	<b>21.211.685.030</b>
A plus d'un an	9361	13.022.572.118	14.636.502.663
A un an au plus	9371	10.756.728.413	6.575.182.367
<b>Garanties personnelles et réelles</b>			
Constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées	9381	1.220.632.958	2.153.529.005
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de l'entreprise	9391	770.000.000	
<b>Autres engagements financiers significatifs</b>	9401		
<b>Résultats financiers</b>			
Produits des immobilisations financières	9421	309.683.987	269.717.921
Produits des actifs circulants	9431	25.196.149	89.443.176
Autres produits financiers	9441		
Charges des dettes	9461	737.728.699	970.828.734
Autres charges financières	9471		
<b>Cession d'actifs immobilisés</b>			
Plus-values réalisées	9481	12.483.395	15.226.912
Moins-values réalisées	9491	71.707.200	
<b>ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION</b>			
<b>Immobilisations financières</b>	282/3	<b>1.673.407.346</b>	<b>1.266.312.894</b>
Participations	282	1.538.061.602	1.118.591.430
Créances subordonnées	9272		
Autres créances	9282	135.345.744	147.721.464
<b>Créances</b>	9292	<b>28.064.572</b>	<b>188.631.238</b>
A plus d'un an	9302		
A un an au plus	9312	28.064.572	188.631.238
<b>Dettes</b>	9352		<b>303.295.176</b>
A plus d'un an	9362		39.670.078
A un an au plus	9372		263.625.099

**TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ**

Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société

voir annexe C.10

Exercice
0

**RELATIONS FINANCIÈRES AVEC**

**LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ENTREPRISE SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES**

**Créances sur les personnes précitées**

Conditions principales des créances

**Garanties constituées en leur faveur**

Conditions principales des garanties constituées

**Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur**

Conditions principales des autres engagements

**Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable**

Aux administrateurs et gérants

Aux anciens administrateurs et anciens gérants

Codes	Exercice
9500	
9501	
9502	
9503	1.297.585
9504	

**LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)**

**Emoluments du (des) commissaire(s)**

**Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)**

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

**Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)**

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Codes	Exercice
9505	<b>2.514.000</b>
95061	38.000
95062	
95063	178.000
95081	
95082	
95083	

**Mentions en application de l'article 133, paragraphe 6 du Code des sociétés**

**INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS NON ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR**

**ESTIMATION DE LA JUSTE VALEUR DE CHAQUE CATÉGORIE D'INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS NON ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR DANS LES COMPTES, AVEC INDICATIONS SUR LA NATURE ET LE VOLUME DES INSTRUMENTS**

Montants	
instruments financiers dérivés relatifs à la dette spéculatif -93 contracts	0
Fair Value Hedge - 17 contracts	-1.943.849
Net Investment Hedge -18 contracts	194.996.472
instruments financiers dérivés relatifs aux matières premiers -ACTIF	-8.056.356
instruments financiers dérivés relatifs aux matières premiers - PASSIF	6.250.116.455
	5.854.178.477

**DÉCLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDÉS****Informations à compléter par les entreprises soumises aux dispositions du Code des sociétés relatives aux comptes consolidés**

L'entreprise n'établit pas de comptes consolidés ni de rapport consolidé de gestion, parce qu'elle en est exemptée pour la (les) raison(s) suivante(s)

L'entreprise est elle-même filiale d'une entreprise mère qui établit et publie des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation

Dans l'affirmative, justification du respect des conditions d'exemption prévues à l'article 113, paragraphes 2 et 3 du Code des sociétés

L'exemption a été voté en date du 28 Avril 2009 par l'Assemblée Générale

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, numéro d'entreprise de l'entreprise mère qui établit et publie les comptes consolidés en vertu desquels l'exemption est autorisée

GDF SUEZ SA  
Rue du docteur lancereaux 16-22  
75008 Paris  
FRANCE

**INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR L'ENTREPRISE SI ELLE EST FILIALE OU FILIALE COMMUNE**

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, numéro d'entreprise de l'(des) entreprise(s) mère(s) et indication si cette (ces) entreprise(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation\*:

GDF SUEZ SA  
Entreprise mère consolidante - Ensemble le plus grand  
rue du docteur lancereaux 16-26  
75008 Paris  
FRANCE

Si l'(les) entreprise(s) mère(s) est (sont) de droit étranger, lieu où les comptes consolidés dont question ci-avant peuvent être obtenus

GDF SUEZ SA  
rue du docteur lancereaux 16-26  
75008 Paris  
FRANCE

\* Si les comptes de l'entreprise sont consolidés à plusieurs niveaux, les renseignements sont donnés d'une part, pour l'ensemble le plus grand et d'autre part, pour l'ensemble le plus petit d'entreprises dont l'entreprise fait partie en tant que filiale et pour lequel des comptes consolidés sont établis et publiés.

**RELATIONS FINANCIÈRES DU GROUPE DONT L'ENTREPRISE EST À LA TÊTE EN BELGIQUE AVEC LE (LES) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)**

**Mentions en application de l'article 134, paragraphes 4 et 5 du Code des sociétés**

**Emoluments du (des) commissaire(s) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête**

Codes	Exercice
9507	7.716.335
95071	2.195.174
95072	407.660
95073	25.848
9509	
95091	
95092	
95093	

**Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de ce groupe par le(s) commissaire(s)**

- Autres missions d'attestation
- Missions de conseils fiscaux
- Autres missions extérieures à la mission révisoriale

**Emoluments des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête**

**Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de ce groupe par des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés)**

- Autres missions d'attestation
- Missions de conseils fiscaux
- Autres missions extérieures à la mission révisoriale

**Mentions en application de l'article 133, paragraphe 6 du Code des sociétés**

## BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'entreprise:

### Etat des personnes occupées

#### Travailleurs inscrits au registre du personnel

	Codes	1. Temps plein <i>(exercice)</i>	2. Temps partiel <i>(exercice)</i>	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) <i>(exercice)</i>	3P. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) <i>(exercice précédent)</i>
<b>Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent</b>					
Nombre moyen de travailleurs	100	5.974,3	499,3	6.359,9 ETP	7.644,8 ETP
Nombre d'heures effectivement prestées	101	8.844.649	446.231	9.290.880 T	11.151.178 T
Frais de personnel	102	623.008.264	40.202.357	663.210.621 T	817.300.304 T
Montant des avantages accordés en sus du salaire	103	XXXXXXX	XXXXXXX	29.689.719 T	1.489.356 T

#### A la date de clôture de l'exercice

##### Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel

##### Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

##### Par sexe et niveau d'études

Hommes

de niveau primaire

de niveau secondaire

de niveau supérieur non universitaire

de niveau universitaire

Femmes

de niveau primaire

de niveau secondaire

de niveau supérieur non universitaire

de niveau universitaire

##### Par catégorie professionnelle

Personnel de direction

Employés

Ouvriers

Autres

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
	105	5.846	503	6.234,9
	110	5.512	498	5.897,2
	111	333	5	336,7
	112	1		1
	113			
	120	4.563	168	4.691,1
	1200	62	2	63,8
	1201	1.858	107	1.940,5
	1202	1.290	40	1.319,9
	1203	1.353	19	1.366,9
	121	1.283	335	1.543,8
	1210	5		5
	1211	276	128	374,7
	1212	621	150	736,2
	1213	381	57	427,9
	130	1.995	83	2.060,8
	134	3.851	420	4.174,1
	132			
	133			

**Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise**

**Au cours de l'exercice**

Nombre moyen de personnes occupées  
 Nombre d'heures effectivement prestées  
 Frais pour l'entreprise

Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de l'entreprise
150	42,6	
151	84.218	
152	2.102.445	

**Tableau des mouvements du personnel au cours de l'exercice**

**Entrées**

**Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel au cours de l'exercice**

**Par type de contrat de travail**

Contrat à durée indéterminée  
 Contrat à durée déterminée  
 Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini  
 Contrat de remplacement

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	571	8	577,6
210	337	7	343
211	234	1	234,6
212			
213			

**Sorties**

**Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite au registre du personnel au cours de l'exercice**

**Par type de contrat de travail**

Contrat à durée indéterminée  
 Contrat à durée déterminée  
 Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini  
 Contrat de remplacement

**Par motif de fin de contrat**

Pension  
 Prépension  
 Licenciement  
 Autre motif  
 Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de l'entreprise comme indépendants

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
305	591	32	619,2
310	385	28	410
311	206	4	209,2
312			
313			
340	2		2
341	138	6	142
342	42	1	42,9
343	409	25	432,3
350			

**Renseignements sur les formations pour les travailleurs au cours de l'exercice****Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur**

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
Nombre de travailleurs concernés	5801	4.090	5811	1.489
Nombre d'heures de formation suivies	5802	277.678	5812	60.072
Coût net pour l'entreprise	5803	27.468.682	5813	6.578.634
dont coût brut directement lié aux formations	58031	27.468.682	58131	6.578.634
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032		58132	
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033		58133	

**Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur**

Nombre de travailleurs concernés	5821	1.149	5831	272
Nombre d'heures de formation suivies	5822	32.921	5832	640
Coût net pour l'entreprise	5823	3.863.027	5833	812.433

**Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur**

Nombre de travailleurs concernés	5841	16	5851	
Nombre d'heures de formation suivies	5842	4.499	5852	
Coût net pour l'entreprise	5843	432.390	5853	

## RÈGLES D'ÉVALUATION

## XX. REGLES D'EVALUATION

## A. Les frais d'établissement

Les frais d'établissement sont pris en charge dans l'exercice où ils sont exposés, à l'exception des frais suivants:  
-frais d'augmentation de capital : amortissement linéaire en 5 ans maximum  
-frais d'émission d'emprunts : amortissement linéaire sur une durée n'excédant pas celle des emprunts sous-jacents

## B. Les immobilisations incorporelles

## 1. Recherche et développement

Les frais de recherche sont pris en charge au cours de l'exercice où ils sont exposés.

Il n'est pas procédé à l'activation de frais de développement de nouveaux produits ou de nouvelles activités.

Les investissements dans des systèmes informatiques sont portés à l'actif et sont amortis linéairement sur cinq années au maximum.

## 2. Quotas d'émission de gaz à effet de serre et certificats verts

Les quotas d'émission de gaz à effet de serre sont comptabilisés en immobilisations incorporelles à leur coût d'acquisition, qu'ils aient été acquis à titre onéreux sur le marché pour couvrir les besoins opérationnels ou qu'ils aient été alloués à titre gratuit par les autorités publiques. Dans ce dernier cas, le coût d'acquisition est nul. Une dette est reconnue pour couvrir les obligations de restitution de quotas en fonction des émissions réelles. Cette dette est basée, d'une part sur le coût moyen pondéré des quotas détenus et achetés à terme mais physiquement livrés et, d'autre part, sur le prix de marché des quotas restant à acquérir. En cas d'excédent de quotas, le produit n'est reconnu que lors de la réalisation de la vente de cet excédent.

Les quotas d'émission de gaz à effet de serre acquis par le groupe dans le cadre de ses activités de trading sont comptabilisés au bilan, et font l'objet, à la clôture des comptes, d'une évaluation en valeur de marché. En vertu du principe de prudence, les pertes latentes qui peuvent en résulter sont prises en charge.

Les certificats verts sont également comptabilisés en immobilisations incorporelles, au coût d'acquisition s'ils ont été achetés et au prix du marché, par contrepartie d'un compte de produits, s'ils sont obtenus grâce à la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables. Une dette est reconnue pour le montant estimé de certificats verts à délivrer. Cette dette est évaluée à la moyenne pondérée du coût d'acquisition des certificats détenus, qu'ils aient été générés en interne ou acquis, et au prix du marché pour les certificats que le Groupe ne détient pas.

## C. Les immobilisations corporelles

## 1. Valeur d'acquisition

Les immobilisations corporelles sont portées à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition ou de revient, ou à leur valeur d'apport. La rubrique III des immobilisations corporelles comprend la valeur de la quote-part financée par le groupe dans la puissance et l'énergie de la centrale de Chooz B, propriété d'EDF. Ces valeurs font l'objet d'un amortissement comme s'il s'agissait d'une centrale de production propre.

## 2. Frais accessoires

Les frais accessoires aux investissements sont inclus dans la valeur d'acquisition des immobilisations corporelles concernées.

Ils sont amortis au même rythme que les installations auxquelles ils se rapportent.

## 3. Interventions de tiers

Les interventions de tiers dans le financement des immobilisations corporelles sont portées en déduction des valeurs d'acquisition de celles-ci, et sont, dès lors, déduites de la base d'amortissement et aucune dotation n'est plus calculée dès le moment où la valeur comptable nette des installations, interventions déduites, tombe à zéro.

## 4. Intérêts intercalaires

Les intérêts intercalaires afférents aux capitaux empruntés dans le groupe jusqu'au 31.12.1983 pour financer la part du groupe dans le coût de la construction des unités de production nucléaire de Doel 3 et 4 ainsi que de Tihange 2 et 3 jusqu'à leur mise en exploitation sont inscrits dans les immobilisations corporelles du groupe dans les valeurs d'acquisition.

Les intérêts intercalaires font l'objet d'amortissements au même rythme que les équipements auxquels ils se rapportent.

## 5. Amortissements

Le montant amortissable de chaque partie significative d'une immobilisation corporelle est amorti séparément sur sa durée d'amortissement en utilisant la méthode linéaire. Les dotations sont constituées à partir de la mise en service industrielle des installations.

Les installations techniques financées par des contrats de leasing sont amorties en fonction du taux d'amortissement appliqué dans la catégorie d'immobilisations à laquelle elles appartiennent.

Les principales durées d'amortissement sont les suivantes :

"20 à 33 ans pour les bâtiments industriels et administratifs ainsi que pour les immeubles d'habitation

"20 à 40 ans pour les installations de production d'électricité

"25 à 50 ans pour le génie civil des ouvrages hydrauliques

"10 ans pour les installations de cogénération et de récupération d'énergie

"10 ans pour les équipements de télétransmission, les fibres optiques, le mobilier et l'outillage

"10 ans pour les simulateurs de conduite des centrales.

## D. Les immobilisations financières

## 1. Participations, actions et parts

Les participations, actions et parts de sociétés non consolidées sont portées à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition ou d'apport, à l'exclusion des frais accessoires et sous déduction des montants restant éventuellement à libérer.

A la fin de chaque exercice, chaque titre fait l'objet d'une évaluation individuelle en fonction de la situation, de la rentabilité ou des perspectives de la société concernée. La méthode d'évaluation est choisie objectivement en tenant compte de la nature et des caractéristiques du titre concerné. Dans la plupart des cas, la valeur d'actif net est retenue, ou la valeur de marché si celle-ci est inférieure à la valeur d'actif net. Le critère retenu pour un titre est appliqué de manière systématique d'un exercice à l'autre, sauf si l'évolution des circonstances le justifie, auquel cas une mention particulière est faite dans l'annexe.

Lorsque l'évaluation ainsi réalisée fait apparaître une dépréciation durable par rapport à la valeur d'inventaire, les titres font l'objet d'une réduction de valeur égale à la partie durable de la moins-value constatée. Une reprise exceptionnelle de réduction de valeur peut être effectuée lorsqu'une plus-value durable est observée sur les titres qui ont fait antérieurement l'objet d'une réduction de valeur. Hormis ce cas, il n'est procédé à aucune réévaluation des titres, nonobstant les plus-values, même durables, que peut faire apparaître l'évaluation de ceux-ci.

## 2. Créances comptabilisées en immobilisations financières

Les créances comptabilisées en immobilisations financières sont enregistrées à leur valeur nominale. Les titres à revenu fixe sont comptabilisés à la valeur d'acquisition. Si leur remboursement à l'échéance apparaît, en tout ou en partie, incertain ou compromis, ces créances et ces titres font l'objet d'une réduction de valeur à due concurrence.

## E. Les créances à plus et à moins d'un an

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale et font l'objet de réductions de valeur si leur remboursement à l'échéance apparaît incertain ou compromis, en tout ou en partie.

En cas de faillite ou de concordat, les créances impayées sont d'office considérées comme douteuses et leur valeur totale nette (TVA exclue) fait immédiatement l'objet d'une réduction de valeur. D'autres créances peuvent faire l'objet de réductions de valeur, adaptées à chaque cas.

## F. Les stocks

## 1. Stocks de combustibles

Les combustibles et autres matières premières sont portés à l'actif à leur prix d'acquisition, qui comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires tels que les impôts non récupérables et des frais de transport éventuels.

Les stocks sont valorisés en fin de période comptable sur base du prix moyen pondéré calculé par type de combustible et par centrale de production. Des réductions de valeur sont comptabilisées lorsque le prix du marché s'avère inférieur à la valeur nette dans les livres.

## 2. Stocks de matériel et de marchandises

Les matières consommables, les fournitures et les marchandises sont enregistrées à l'actif à leur prix d'acquisition, y compris les éventuels frais accessoires. Les stocks correspondants sont valorisés selon la méthode des prix moyens pondérés.

Une réduction de valeur est appliquée aux matières consommables et aux fournitures qui, vu leur vétusté, ne peuvent plus servir à l'exploitation ou dont la valeur estimée de réalisation est inférieure à la valeur figurant dans les livres.

## 3. Commandes en cours

Les commandes en cours sont portées à l'actif du bilan à leur coût de revient.

## G. Les subsides en capital

Le montant des subsides accordés est repris au passif du bilan sous déduction des transferts successifs dans les comptes de résultats. Ces transferts sont étalés linéairement sur une durée correspondant à la durée d'amortissement des installations qui font l'objet des subsides.

## H. Les provisions et impôts différés

A la fin de chaque exercice, le conseil d'administration, statuant avec prudence, sincérité et bonne foi, arrête les provisions à constituer pour couvrir tous les risques prévus ou pertes éventuelles nés au cours de l'exercice ou des exercices antérieurs.

## 1. Provisions pour gros entretien et grosses réparations

Des provisions sont constituées systématiquement pour couvrir les travaux de révision périodique et de grosses réparations des centrales de production. Les provisions sont basées sur une estimation préalable du coût des travaux avant chaque cycle de révision. Ces coûts sont répartis sur le nombre d'années que comporte chaque cycle de révision ou sur le nombre d'années restant à couvrir avant l'exposition des dépenses. Les provisions constituées au cours des exercices antérieurs sont régulièrement revues et adaptées si nécessaire. Elles font l'objet d'une reprise en compte de résultat si elles deviennent sans objet.

## 2. Provisions pour démantèlement et assainissement

## a) Centrales nucléaires

Les provisions liées au démantèlement des centrales nucléaires (organisées, sous le contrôle du Comité de suivi créé par la loi du 11 avril 2003) ont été transférées vers Synatom.

## b) Centrales classiques

Des provisions sont constituées pour couvrir les dépenses d'assainissement et de démolition des centrales classiques, sur base des estimations techniques et budgétaires les plus appropriées.

## 3. Provisions pour régimes de prépensions conventionnels

Depuis le 31.12.1992, une provision a été constituée en couverture des charges qui résultent du départ anticipé en prépension de membres du personnel, dans le cadre des conventions collectives de travail (ou de la transposition de celles-ci au personnel de cadre), qui permettent aux agents de quitter le service avant l'âge légal de la prépension (60 ans). Ces charges sont constituées par les rémunérations des agents concernés, en ce compris l'ensemble des charges patronales.

## I. Les dettes

Les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

J. Netting du chiffre d'affaires trading

Conformément aux pratiques usuelles du secteur, le chiffre d'affaires relatif aux opérations de trading d'électricité et de combustibles n'inclut que la seule marge de négoce, qui correspond aux ventes nettes des achats y relatifs.

K. Les droits et engagements hors bilan

Les droits et engagements hors bilan sont mentionnés dans les annexes, par catégorie, pour la valeur nominale de l'engagement figurant au contrat ou, à défaut, pour la valeur estimée. Les droits et engagements non susceptibles d'être quantifiés sont mentionnés pour mémoire.

L. Les instruments financiers et produits dérivés

Afin de gérer les risques inhérents à son activité, Electrabel utilise certains instruments financiers. Au moyen de ceux-ci, Electrabel couvre les risques de fluctuations des taux d'intérêt, des cours de change et des prix d'électricité et de combustibles.

Cette règle consiste à prendre en résultat les écarts (positifs ou négatifs) engendrés par les fluctuations de la valeur des instruments financiers de la même manière que les opérations auxquelles ils se rapportent.

La même règle est d'application en cas de couverture générale d'ensembles d'actifs ou de passifs de même nature.

Les produits des opérations financières qui ne sont pas spécifiquement identifiées comme des instruments de couverture font l'objet, à la clôture des comptes, d'une évaluation en valeur de marché des positions ouvertes qu'ils génèrent. En vertu du principe de prudence, les pertes latentes relatives aux activités de trading qui peuvent en résulter sont prises en charge.

M. Les opérations, avoirs et engagements en devises

Les opérations courantes en monnaies étrangères sont comptabilisées au cours de change au comptant du jour d'enregistrement.

Les actifs et passifs non monétaires (soit principalement les frais d'établissement, les immobilisations corporelles et incorporelles, les immobilisations financières et les stocks) restent valorisés aux cours de conversion historiques; cette valeur sert de base au calcul des amortissements et des éventuelles réductions de valeur (voir ci-avant).

Les différences de change constatées à la réalisation des actifs et passifs monétaires (créances, emprunts et dettes) sont directement portées en résultats.

Les acomptes versés sont considérés comme actifs monétaires ou non monétaires selon leur destination.

En fin d'exercice, les principaux postes monétaires en devises font l'objet d'une réestimation sur base des cours de change au comptant à la date d'arrêté des comptes. Les écarts de conversion nets par devise constatés à cette occasion font l'objet d'une inscription dans les comptes de régularisation s'il s'agit d'un bénéfice latent et d'une prise en charge dans le compte de résultat s'il s'agit d'une perte latente. Les écarts de conversion constatés sur les valeurs disponibles sont pris en résultats, même s'il s'agit de bénéfices.

Informations complémentaires  
RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

HONORAIRES PAYES A DES SOCIETES LIEES

III. ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES (annexe C.5.3.1)

Eu égard aux contraintes comptables découlant du régime particulier du contrôle auquel les entreprises du secteur sont soumises, ELECTRABEL a été autorisée en vertu de l'article 125 du code des sociétés, à adapter les rubriques des immobilisations corporelles du bilan à partir de l'exercice 1980.

Cette modification consiste essentiellement en un transfert :

- du génie civil, de la rubrique 22 à la rubrique 23;
- de l'outillage, de la rubrique 23 à la rubrique 24;
- des maisons d'habitation, de la rubrique 26 à la rubrique 22.

Dettes fiscale annexe C5.9 code 9072

Les taxes fiscales échues concernent les taxes sur les sites non-utilisés, contestées par la société.

A. Autres produits financiers (rubrique 752/9) Annexe à 5.11 code 9125

Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats :

Subside en capital

	Exercice	
Exercice précédent		
Intervention de la Région Flamande, de la province et de la ville pour le restauration du "Havenwerf" à mechelen (amorti à 3% l'an) :	6 569,88	6 569,88
Subsidies voor centrales :	2 555 348,67	1 086 211,65
Kallo	471 524,52	
64 145,40		
Langerlo	1 140 236,37	
94 153,08		
Lorce	3 253,08	
71 566,68		
Oleon	262 590,24	
30 892,68		
Oostakker	9 410,28	
45 779,04		
Rodenhuize	25 794,72	214
895,64		
Ruien	606 170,22	
534 529,12		
Cogen "Primeur "	0	
30 250,00		
Cogen Volvo	36 369,24	
0		
Totale	2 561 918,55	
1 092 781,55		
Note reclassification EFTM		

Afin d'assurer une image fidèle des comptes et permettre une comparabilité entre l'exercice précédent et l'exercice courant, nous portons à la connaissance du lecteur le fait que des dettes vis-à-vis des filiales sont présentées en 2009, de par leur nature, en autres dettes alors qu'elles étaient présentées en dettes financières (autres emprunts) en 2008. Nous présentons ci-dessous les soldes ouverts par rubrique à fin 2009 ainsi que la situation à fin 2008 en tenant compte de la même classification que celle retenue pour 2009.

code rubrique	Exercice	Exercice précédent après reclass	Reclassification
Exercice précédent avant reclass			
439Dettes financières - autres emprunts	5.622.114.412,12	3.822.896.105,19	-2.402.924.557,02
6.225.820.662,21			
47/48Autres dettes	3.067.180.673,39	3.149.738.467,03	+2.402.924.557,02
746.813.910,01			

C5.11 resultats financiers et exceptionnels

L'évolution des autres produits et autres charges financières s'explique par des règles de compensation différente par rapport l'exercice précédent.

Transactions avec des parties liées -complément à l'annexe c 5.14

C5.14 - RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

En l'absence de critères légaux permettant d'inventorier les transactions significatives avec des parties liées qui seraient conclues à des conditions autres que celles du marché, aucune transaction n'est reprise dans l'état XVIIIbis.

A titre d'information et dans un souci de transparence, l'ensemble des transactions significatives avec des parties liées (autres que celles avec des sociétés (quasi) entièrement détenues par le groupe auquel nous appartenons) sont publiées dans une annexe libre.

Electrabel Customer Solutions

Electrabel Customer Solutions (ECS) est une filiale à 95,8 % d'Electrabel s.a.. Cette filiale est en charge de la vente d'électricité et de gaz, de produits et services énergétiques à la clientèle résidentielle, aux petits professionnels et aux clients industriels en Belgique.

En 2009, Electrabel a vendu de l'électricité, du gaz ainsi que des prestations de services à ECS pour un montant de 3 836.7 millions d'euros. Electrabel a des créances commerciales vis-à-vis de ECS d'un montant de 498.8 millions d'euros. ECS a également un dépôt auprès d'Electrabel pour un montant de 147.4 millions d'euros.

Twinnerg

Twinnerg est une filiale à 65% d'Electrabel Invest Luxembourg, elle-même détenue à 100% par Electrabel s.a.. Twinnerg, est une société luxembourgeoise qui exploite une centrale turbine gaz vapeur située à Esh- Sur-Alzette au Grand-Duché du Luxembourg.

Electrabel fournit notamment à Twinerg, pendant les arrêts techniques de la centrale, l'électricité nécessaire à l'approvisionnement des clients de telles sorte que Twinerg est en mesure d'assurer la sécurité d'approvisionnement de ses clients. Electrabel met également son expertise à disposition de Twinerg. En cas de surplus, Electrabel achète l'excédent de production à Twinerg. Durant l'année 2009, Electrabel a vendu de l'électricité et du gaz à Twinerg pour 67.5 millions d'euros et a acheté de l'électricité pour 85.6 millions d'euros.

Gaselys

Gaselys est une société de trading opérant sur les marchés européens du gaz et de l'électricité. Elle est également active sur les marchés du pétrole et des produits pétroliers, des quotas de CO2 et du charbon. Le groupe GDF SUEZ s'appuie sur sa filiale Gaselys pour développer ses activités de gestion des risques, d'optimisation d'actifs et de négoce. Ces activités ont donné lieu en 2009 entre Electrabel et Gaselys à des ventes d'électricité et gaz d'un montant de 453.7 millions d'euros et à des achats de 385.3 millions d'euros. Electrabel a également réalisé un chiffre d'affaire de 28.5 millions d'euros au travers d'opérations de trading avec Gaselys. Acea Electrabel trading s.p.a. Electrabel Italia, une filiale à 100% d' Electrabel, détient 40,59% de Acea-Electrabel qui, elle-même, possède plusieurs filiales, dont Acea Electrabel Trading.

En 2009, Electrabel a réalisé un revenu de 60.8 millions d'euros issus d'activité de trading vis-à-vis de Acea Electrabel Trading et a acheté par ailleurs de l'électricité et du gaz pour un montant de 21.9 millions d'euros.

Elia System Operator (ESO)/Elia

Elia est une société cotée dont Electrabel détient 24,36%. Créée en 2001, elle gère le réseau de transport d'électricité haute tension en Belgique. Les tarifs de réseau de transport sont soumis à l'approbation de la Commission de Régulation de l'Electricité et du Gaz (CREG). Electrabel a acheté à ESO/Elia des services de transport d'électricité d'un montant de 131,0 millions d'euros en 2009. Le Groupe a vendu à ESO/Elia des prestations de services pour un montant de 111,5 millions d'euros au 31 décembre 2009.

Sociétés intercommunales

Les sociétés Intercommunales mixtes auxquelles Electrabel est associée assurent la gestion du réseau de distribution d'électricité et de gaz en Belgique.

Les montants facturés se sont élevés à 27,7 millions d'euros au 31 décembre 2009 tandis que les montants pris en charge au titre de coût d'infrastructure se sont élevés à 42.7 millions d'euros.

Les créances clients relatives aux services de fourniture de gaz et d'électricité s'élèvent à 19.5 millions d'euros au 31 décembre 2009.

Electrabel a accordé aux sociétés intercommunales des avances de trésorerie dont le solde s'élevait à 135,3 millions d'euros au 31 décembre 2009.

Electrabel a également perçu des dividendes des intercommunales pour un montant de 181.4 millions d'euros en 2009.

Compagnie Nationale du Rhône

Electrabel France, filiale à 100% d'Electrabel, détient 49.98% de la compagnie nationale du Rhône (CNR). La CNR représente environ 3% de la production nationale française et 25 % de la production hydroélectrique française. La CNR exploite des centrales hydroélectriques et hydrauliques installées sur le Rhône. La CNR commercialise sa production essentiellement sur le marché de gros et sur la bourse. Electrabel a essentiellement acheté de l'électricité durant l'année 2009 à la CNR pour un montant de 85 millions d'euros.

## Rapport de gestion du Conseil d'administration sur les comptes annuels

Rapport présenté le 27 avril 2010 à l'Assemblée Générale  
des actionnaires d'Electrabel S.A.

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous présenter le rapport de gestion sur les activités d'Electrabel S.A. au cours de l'exercice écoulé et de soumettre à votre approbation les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2009.

Nous vous proposons également l'affectation du résultat pour l'exercice 2009.

### 1. Commentaires sur les comptes annuels

Les comptes annuels publiés par Electrabel S.A. ont été établis conformément au référentiel comptable belge.

Ces comptes, comparés à ceux de l'exercice précédent font apparaître les chiffres ci-après (en millions d'euros : M€) :

#### Compte de résultats abrégé

M€	2009	2008
Chiffre d'affaires	14 140	14 669
Coût des ventes et des prestations	13 738	14 401
Résultat d'exploitation	1 142	773
Résultat financier	- 94	- 507
Résultat exceptionnel	503	- 174
<b>Résultat de l'exercice avant impôts</b>	<b>1 551</b>	<b>92</b>
Impôts différés	- 169	0
Impôts sur le résultat	- 1	94
<b>Bénéfice de l'exercice</b>	<b>1 381</b>	<b>186</b>
Prélèvement sur les / transferts aux réserves immunisées	- 315	1
<b>Bénéfice de l'exercice à affecter</b>	<b>1 066</b>	<b>187</b>

L'exercice comptable se clôture par un bénéfice après impôts de 1 381 millions d'euros, à comparer à un résultat après impôts de 186 millions d'euros en 2008.

Le chiffre d'affaires s'établit à 14 140 millions d'euros, en diminution brute de -3,6% par rapport à 2008.

En tenant compte des effets de sortie de périmètre relatifs à la cession, en janvier 2009, des activités de gestion et d'exploitation des réseaux de distribution de gaz et d'électricité en Wallonie, d'une part, et à la cession de 250 MW de capacité nucléaire à SPE en février 2009, d'autre part, la croissance organique est légèrement négative à -1,2%.

- **Les ventes d'électricité** s'élèvent à 8 572 millions d'euros à fin 2009 contre 8 023 millions d'euros à fin 2008, en augmentation de 6,8% : les volumes vendus sont en hausse de +10,3% (+13 TWh) et reflètent une évolution contrastée entre les différents segments en Belgique : le marché des clients résidentiels et petits professionnels (+1,1 TWh), les grands clients industriels (-3 TWh), les autres clients business (+1,9 TWh) et le marché de gros (+3,2TWh). En dehors de la Belgique, les ventes progressent sensiblement (+ 9,7 TWh) : il s'agit essentiellement de ventes de gros, en Grande-Bretagne, en Pologne et en Hongrie.

Les prix sont globalement en baisse (-3,4%) : à l'instar des volumes, on note une évolution nettement contrastée entre les segments. Sur le segment des grands clients industriels et autres clients business, les prix pratiqués en 2009 augmentent en moyenne car ils portent sur des contrats conclus sur une période de 1 à 3 ans. Ceux-ci sont basés en partie sur les prix *forward* élevés de 2008 et en augmentation par rapport à 2007 (le point culminant des prix de l'électricité *baseload* a été atteint en octobre 2008). Au niveau des clients résidentiels et petits professionnels, les prix diminuent ; ils suivent l'indexation *Nc* qui reflète l'évolution du coût des combustibles consommés pour la production d'énergie électrique livrée au réseau belge. Le segment des ventes en gros a suivi le marché et a donc connu une baisse significative des prix en 2009.

- **Les ventes de gaz** s'élèvent à 4 160 millions d'euros à fin 2009 contre 4 174 millions d'euros à fin 2008 : les volumes vendus sont en nette augmentation par rapport à 2008 tant aux clients finaux qu'au marché de gros, cette évolution étant entièrement compensée par une baisse généralisée des prix en 2009 sur tous les segments.
- **Les prestations de services et autres activités** (ventes d'autres énergie et résultat des activités de *trading*, refacturation des prestations de services à d'autres entités du Groupe GDF SUEZ) s'élèvent à 1 408 millions d'euros à fin 2009 contre 2 472 millions d'euros à fin 2008. Cette évolution reflète le moindre résultat du *trading* ainsi que les prestations aux Intercommunales wallonnes qui sont à présent facturées en direct par ORES et non plus par ELECTRABEL.

Le résultat d'exploitation s'élève à 1 142 millions d'euros, en augmentation de 47,7% par rapport à 2008.

Cela s'explique également par :

- une très haute disponibilité du parc de production nucléaire durant l'année 2009 ;
- la diminution des dépenses d'exploitation suite principalement au transfert des activités wallonnes de distribution de gaz et d'électricité à ORES (départ de

1 900 collaborateurs) début 2009, d'une part, et à la cession des centrales de Langerloo et Vilvoorde à E.ON (150 collaborateurs concernés) en novembre 2009, d'autre part. Rappelons par ailleurs que l'année 2008 avait été fortement impactée par la mise en œuvre de la convention collective de travail signée en 2007.

Le **résultat financier** s'établit à - 94 millions d'euros, en forte amélioration par rapport à l'année passée eu égard à la diminution significative de la charge des dettes (+489 millions d'euros) consécutive à l'évolution favorable des taux du marché et ce, malgré la légère diminution des produits des immobilisations financières (-62 millions d'euros).

Le **résultat exceptionnel** de l'année s'élève à 503 millions d'euros composé principalement des éléments suivants :

- les plus-values de cessions dégagées suite à :
  - la mise en œuvre de l'accord de la *Pax Electrica II*, d'engagements pris à l'égard de l'Etat belge dans le cadre desquels ELECTRABEL a notamment cédé 250 MW de capacités nucléaires supplémentaires à SPE,
  - la cession des centrales de Langerloo et Vilvoorde à E.ON,
  - la cession de participations dans les Intercommunales mixtes wallonnes conformément aux nouveaux décrets wallons relatifs aux marchés régionaux du gaz et de l'électricité ;
- partiellement compensées par la quote-part d'ELECTRABEL (213 millions d'euros) dans la contribution réclamée aux exploitants nucléaires par la loi-programme du 23 décembre 2009 à hauteur d'un montant de 250 millions d'euros.

Le transfert aux réserves immunisées et l'impôt différé résultent de l'immunisation des plus-values dégagées sur les opérations susmentionnées tandis que l'impôt sur le résultat est quasi nul suite au report de revenus définitivement taxés de 2008 qui apure la base taxable de 2009.

Suite aux événements précités, le **résultat net** de l'exercice s'élève à **1 066 millions d'euros** contre 187 millions d'euros en 2008.

### Bilan abrégé après affectation du résultat

#### Actif

M€	2009	2008
<b>Actifs immobilisés</b>	<b>31 127</b>	<b>35 285</b>
Immobilisations incorporelles	659	393
Immobilisations corporelles	2 033	1 944
Immobilisations financières	28 435	32 948
<b>Actifs circulants</b>	<b>14 328</b>	<b>6 690</b>
Créances à plus d'un an	1 184	135
Stocks et commandes en cours d'exécution	304	269
Créances à un an au plus	9 615	4 525
Placements de trésorerie	2 717	1 390
Valeurs disponibles	325	142
Comptes de régularisation	183	229
<b>Total de l'actif</b>	<b>45 455</b>	<b>41 975</b>

#### Passif

M€	2009	2008
<b>Capitaux propres</b>	<b>13 594</b>	<b>12 218</b>
<b>Provisions et impôts différés</b>	<b>780</b>	<b>615</b>
<b>Dettes</b>	<b>31 081</b>	<b>29 142</b>
Dettes à plus d'un an	15 618	17 265
Dettes à un an au plus	14 837	11 372
Comptes de régularisation	626	505
<b>Total du passif</b>	<b>45 455</b>	<b>41 975</b>

Le total du bilan augmente de 3 480 millions d'euros, soit 8,3 %.

Les immobilisations incorporelles augmentent de 266 millions d'euros principalement suite à la constitution progressive d'un stock de certificats CO<sub>2</sub> destiné à couvrir nos besoins futurs.

Les immobilisations corporelles s'accroissent de 89 millions d'euros. Cette évolution résulte de la modernisation constante et du développement du parc de production classique qui se reflètent par des investissements majeurs tels que la centrale de Knippegroen chez Sidmar,

l'unité de cogénération de Lanxess ou encore la centrale d'Amercoeur. L'exercice 2009 a également connu les cessions des centrales de Langerloo et Vilvoorde ainsi que la cession de 250 MW de capacités nucléaires dans les centrales de Doel et Tihange à SPE.

Les immobilisations financières diminuent de 4 513 millions d'euros suite principalement à la réduction de primes d'émission par sa filiale SUEZ-TRACTEBEL SA, à hauteur de 6,7 milliards d'euros. Au 31 décembre 2009, la créance d'ELECTRABEL à l'égard de cette dernière née à cette occasion a été partiellement payée en nature, par l'acquisition de certaines participations détenues par SUEZ-TRACTEBEL. Le solde de cette créance pourra être remboursé en espèces en 2010.

Les créances à plus d'un an augmentent de 1 049 millions d'euros principalement suite au prépaiement par ELECTRABEL à E.ON des livraisons d'énergie nucléaire (700MW) dans le cadre de l'échange de capacités réalisé en 2009.

Les créances à un an au plus augmentent de 5 090 millions d'euros notamment suite à la reconnaissance d'une créance de 4 570 millions d'euros sur SUEZ-TRACTEBEL résultant de l'opération mentionnée ci-dessus pour la partie non encore remboursée en nature via l'acquisition de participations, d'une part, et en raison de l'augmentation des créances commerciales pour 1 437 millions d'euros provenant essentiellement des appels de marge dans le cadre des activités de *Trading & Portfolio Management*, d'autre part.

Les dettes à plus d'un an diminuent de 1 647 millions d'euros principalement suite à :

- une gestion active des dettes financières en substituant l'endettement à long terme externe (-2 765 millions d'euros) par un endettement à court terme intra-groupe (+2 320 millions d'euros - classé parmi les autres dettes) afin de profiter des taux plus attractifs sur le court terme;
- compensée par une augmentation des autres dettes (+936 millions d'euros) qui résulte principalement du prépaiement des livraisons d'énergie (770 MW) par E.ON à ELECTRABEL, dans le cadre de l'échange de capacités évoqué et une augmentation des dettes commerciales (+181 millions d'euros) liée en partie aux prestations réalisées par SYNATOM pour ELECTRABEL dans le cadre des activités nucléaires.

Les dettes à un an au plus augmentent de 3 465 millions d'euros. Cette augmentation résulte des mêmes facteurs que les créances à un an au plus, à savoir l'augmentation de l'activité pour 1 580 millions d'euros. Les autres dettes augmentent de 2 320 millions d'euros pour les raisons évoquées ci-dessus.

## 2. Evolution des activités

Durant l'année 2009, ELECTRABEL a poursuivi le développement de son parc de production et ce, de façon diversifiée, en modernisant le parc de production classique, en réalisant de nombreux investissements, seul ou en partenariat, dans la production d'énergie renouvelable et en veillant à une augmentation sensible du rendement de ses centrales nucléaires.

### **Parc de production classique**

En Belgique, la construction chez Sidmar de la centrale Knippegroen d'une capacité de 305 MW - dont la mise en service est prévue en avril 2010 - progresse. De même pour la construction d'une cogénération de 42 MW chez DEGUSSA (quote-part ELECTRABEL de 21 MW) dont la mise en service est prévue en juillet 2010.

Courant 2009, la nouvelle centrale TGV d'Amercoeur I (ancienne unité au charbon de 125 MW qui vient d'être transformée en TGV moderne de 420 MW) est devenue entièrement opérationnelle avec un rendement énergétique de 57% tandis que l'unité de cogénération de Lanxess a produit les premiers MW en décembre de cette année.

Dans le même temps, ELECTRABEL veille à poursuivre ses efforts environnementaux visant à assainir son parc de production :

- au sujet des travaux d'assainissement de la centrale de pompage de Coö : la technique employée consiste à injecter des biopolymères dans les sédiments pour décomposer la pollution organique qui s'est accumulée après quarante ans d'activité industrielle. Ces travaux dureront deux ans ;
- cette année signe également la fin des investissements environnementaux à la centrale de Ruien (épuration des gaz de fumées, co-combustion de biomasse, utilisation rationnelle de l'eau, etc.).

### **Energie renouvelable**

Le nombre de parcs éoliens d'ELECTRABEL en Belgique est en constante augmentation avec :

- sur les terrains de FORD Genk se dressent 2 éoliennes de 2 MW ;
- le parc éolien de Dour s'agrandit avec 2 éoliennes de 2 MW ;
- un parc éolien de 6 MW est en cours de construction à Quévy.

En outre, ELECTRABEL a plus de 150 projets de développement de parcs éoliens en portefeuille. Dans ce cadre, elle organise un grand nombre de réunions d'information afin de les présenter aux populations locales (Westerlo, Meerhout, La Roche-en Ardenne, Fernelmont, ...).

ELECTRABEL est impliquée, en tant que partenaire privé, dans la réalisation d'un parc éolien à Leuze-en-Hainaut. Le parc se composera de 10 éoliennes d'une puissance de 2 à 3 MW. Il s'agit d'une initiative locale, lancée et portée par la population de Leuze. Pour ce projet, le secteur public et le secteur privé travaillent main dans la main.

ELECTRABEL projette d'investir dans la construction d'un parc éolien à Modave. Il s'agit d'un parc de quatre éoliennes d'une puissance unitaire de 2 ou 3 MW, qui devrait produire annuellement quelque 22 000 MWh, soit l'équivalent de la consommation annuelle d'environ 6 300 ménages.

ELECTRABEL et la société BEKAERT ont signé un protocole d'accord en vue de collaborer pour étudier les possibilités de production d'électricité sur site, d'une part, et pour identifier les meilleures solutions en terme d'économie d'énergie dans les activités de BEKAERT, d'autre part.

La première étape consistera, après l'obtention des permis nécessaires, en la réalisation d'un projet éolien sur le site de BEKAERT à Zwevegem. La construction débiterait en principe à la fin de l'année 2011.

En collaboration avec BEAULIEU INTERNATIONAL GROUP, ELECTRABEL a placé 5 900 panneaux solaires sur le toit d'un hall d'usine à Kruishoutem. Les panneaux photovoltaïques ont une puissance de pointe de 1,1 MW. Selon les estimations, ils produiront chaque année quelque 1 000 MWh d'électricité, soit l'équivalent de la consommation annuelle d'électricité d'environ 300 ménages. Le projet représente un investissement de 4,3 millions d'euros, financé en grande partie par ELECTRABEL.

ELECTRABEL et ACKERMANS&VAN HAAREN se sont associés pour transformer l'unité 4 de la centrale de Rodenhuize en une unité 100% biomasse d'une puissance de 180 MW - une première mondiale à cette échelle. A cet effet, elles ont créé la *joint venture* MAX GREEN, dans laquelle ELECTRABEL a pris une participation de 73%. La transformation représente un investissement de 125 millions d'euros et débutera en 2010. MAX GREEN étudiera, dans le futur, l'opportunité d'autres projets dans les énergies renouvelables.

ELECTRABEL a finalisé un accord de partenariat (au sein duquel elle est présente à concurrence de 35% environ) avec PACIFIC BIOENERGY CORPORATION. Il concerne le développement et l'exploitation d'une installation existante de pellets de bois située en Colombie britannique (Canada). ELECTRABEL s'assure également des livraisons de 225 kilotonnes de pellets de bois/an pendant 7 ans, destinés au projet précité MAX GREEN à Rodenhuize. Dans ce cadre, ELECTRABEL affrètera, à partir de 2011, un ou plusieurs navires pour leur transport.

En 2008, ELECTRABEL a introduit avec l'entreprise JAN DE NUL deux demandes de concession auprès de la CREG pour la construction de parcs éoliens en mer du Nord (projet Blue4Power). Dans l'attente d'une décision du ministre compétent, l'entreprise prépare la demande de permis et l'étude d'incidence environnementale. Début 2010, le ministre de l'Energie, Paul MAGNETTE, a fait savoir qu'il n'octroyait pas l'autorisation requise pour une des deux demandes de concessions et que la procédure d'attribution de cette concession était suspendue pour la zone concernée. Lors d'une réouverture éventuelle de la procédure, ELECTRABEL et JAN DE NUL peuvent décider d'introduire une nouvelle demande de concession.

Par ailleurs, le Conseil d'État a rejeté l'appel introduit par ELECTRABEL contre l'annulation du permis (accordé en 2002) pour la construction du parc éolien *offshore* Seanergy. Cela signifie que le permis est définitivement retiré et que la réalisation de ce projet n'est plus possible.

ELECTRABEL achètera l'électricité produite par le parc éolien offshore Belwind. Ce parc sera construit par la société BELWIND SA devant la côte belge et portera dans sa première phase sur une puissance de 165 MW.

#### **Activités nucléaires**

Durant 2009, les centrales nucléaires connaissent une haute disponibilité. Leur production augmente significativement par rapport à la même période en 2008.

Les deux rotors de la turbine de la centrale nucléaire Tihange 3 et de la centrale nucléaire Doel 4 ont été remplacés à l'occasion des grandes révisions périodiques. ELECTRABEL porte son

choix sur une technologie qui permet d'augmenter le rendement de la turbine nouvellement équipée par ces nouveaux rotors. La capacité des centrales augmente de 40 MW.

Les deux générateurs de vapeur de la centrale nucléaire de Doel 1 ont été remplacés durant la révision. Ce remplacement – d'un coût de 70 millions d'euros – permettra d'augmenter la capacité de la centrale d'environ 40 MW.

Suite à l'audit OSART (*Operational Safety Review Team*) qu'ils avaient mené en 2007 à Tihange, les experts de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique (AIEA) sont revenus pour vérifier la prise en considération effective des recommandations et suggestions formulées quelques mois auparavant. Leur rapport a conclu que, sur les 22 pistes d'amélioration identifiées en 2008, 16 ont été intégrées complètement et de manière durable dans les métiers. Les 6 autres ont fait l'objet de progrès substantiels. Sur aucune des recommandations ou suggestions, l'équipe OSART n'a considéré que les progrès sont insuffisants. Ces résultats soulignent la pertinence du plan d'action mis en œuvre.

Le projet Energeia '09 mené au sein de la centrale nucléaire de Doel prépare l'audit OSART qui sera effectué début 2010 par une équipe d'inspection de l'AIEA.

Courant 2009, le Groupe GEMIX, qui rassemblait des Experts belges et étrangers chargés par les autorités fédérales belges d'étudier le MIX énergétique idéal pour la Belgique, a publié son rapport final. Celui-ci confirme qu'une sortie du nucléaire risque d'hypothéquer fortement l'approvisionnement énergétique de notre pays.

Début octobre, le Conseil des Ministres restreint a décidé de prolonger de 10 ans la durée d'exploitation des centrales nucléaires de Doel 1 et 2 et de Tihange 1. Suite à cela, le gouvernement belge et GDF SUEZ ont signé le 22 octobre un protocole d'accord en ce sens.

### **Ensemble pour moins de CO<sub>2</sub> - les actions se multiplient**

ELECTRABEL et l'ensemble de ses collaborateurs poursuivent leurs efforts en matière de développement durable au travers de nombreuses initiatives. Ainsi, notamment :

- l'installation d'un toit vert (445,5 m<sup>2</sup>) sur le bâtiment de son siège central bruxellois,
- le nouveau mode économique sur les systèmes informatiques (*Green Mode*),
- la nouvelle politique d'achat et de consommation de papier (recyclé),
- l'équipement sur le véhicule de 25 stagiaires d'un système de contrôle qui analyse leur comportement sur la route en vue de réduire leurs émissions de CO<sub>2</sub> et limiter le nombre d'accidents,
- le lancement de la deuxième phase de campagne multimédia « Ensemble pour moins de CO<sub>2</sub>,... ». Electrabel avait remporté un Effie de bronze pour la première phase de cette campagne en récompense de son efficacité et de la démarche marketing. Elle est devenue le premier fournisseur d'énergie verte du pays.

Par ailleurs, 320 collaborateurs, répartis en 80 équipes, ont participé à la 3<sup>ème</sup> édition du Trophy URE d'ELECTRABEL qui se déroule du 1<sup>er</sup> novembre 2008 au 30 avril 2009. Les vainqueurs ont économisé 35% d'énergie.

ELECTRABEL et ses collaborateurs participent également à divers projets à l'extérieur du groupe :

- ELECTRABEL participe au développement de véhicules qui roulent à l'électricité ou au gaz naturel comprimé. Elle a, par exemple, ensemble avec FORD et la PME wallonne GREEN PROPULSION, démarré un projet visant la transformation d'une Ford Mondeo standard en un modèle Plug-In Hybrid ;
- ELECTRABEL a obtenu une troisième place aux *Business Mobility Awards*, dans la catégorie « entreprises privées »: une reconnaissance de ses efforts en matière de mobilité; et des mesures qu'elle a prises pour accroître la durabilité des déplacements domicile-travail. Les *Business Mobility Awards* sont décernés à l'initiative de la *Vlaamse Stichting Verkeerskunde* et de l'*Instituut voor Mobiliteit* de l'Université d'Hasselt ;
- plus de 160 équipes issues de diverses entreprises - dont trois d'ELECTRABEL - ont participé au concours *Bike To Work*, une initiative du *Fietersbond* et du GRACQ. En outre, ELECTRABEL organise sa propre journée vélo annuelle. Quelque 240 collègues sportifs pédalent pour se rendre au travail ou à la gare. Ensemble, ils parcourent 3 984 km et réduisent de 663 kg les émissions de CO<sub>2</sub> ;
- L'Union européenne a organisé la « Semaine européenne de la mobilité », avec pour objectif d'inciter la population à privilégier des moyens de transport durables et respectueux de l'environnement. Près de 140 membres d'ELECTRABEL y ont pris part. Ensemble, ils ont parcouru 27 063 kilomètres durables et économisé 1,7 tonne de CO<sub>2</sub>.

#### Marketing & Sales - des services à la mesure du client

ELECTRABEL signe des contrats de livraison importants avec des clients industriels. Parmi ceux-ci, LANXESS, ARCELORMITTAL, BAYER Anvers, EXXONMOBIL, CATERPILLAR, BOREALIS, DUFERCO, CARSID, NYRSTAR, KLM, NEDSTAAL.

ING, BELGACOM, ELECTRABEL et SYSTEMAT joignent leurs forces au sein de l'ASBL START YOUR BUSINESS. L'objectif est d'offrir un nouveau service aux jeunes entrepreneurs ou débutants qui permet de les accompagner dans le lancement de leur activité. Le site Internet [www.startyourbusiness.be](http://www.startyourbusiness.be) se concentre sur leurs besoins spécifiques et propose, en plus des ateliers, outils de gestion et autres séances d'information lors des salons, les meilleures offres commerciales disponibles sur le marché.

En septembre, ELECTRABEL a ouvert son premier ELECTRABEL *shop* dans le centre d'Anvers. Ce nouvel espace accueillant et informatif a été créé pour répondre aux attentes des clients. Ils peuvent découvrir l'offre de produits et services d'ELECTRABEL, et y obtenir aide et conseil mais aussi apprendre à connaître l'énergie sous toutes ses facettes. L'initiative est élargie en 2010 à Bruxelles et à Namur.

GDF SUEZ lance une marque forte pour ses ventes d'énergie et de services énergétiques aux grands clients industriels en Europe: « GDF SUEZ Global Energy® ». Grâce à une offre globale gaz et électricité, les clients peuvent bénéficier d'offres sur mesure pour des livraisons multi-sites et multi-pays, leur permettant d'optimiser leur consommation d'énergie.

### **Optimisation des actifs et négoce d'énergie (gestion de portefeuille et trading)**

La Branche Énergie Europe & International (BEEI) dont la société de tête est Electrabel s.a. est un précurseur dans le négoce de l'énergie en Europe. C'est au département *Trading and Portfolio Management Europe* (TPM Europe) que revient la tâche de conduire l'activité liée aux marchés de l'énergie en Europe.

TPM Europe assure le lien entre les marchés en gros de l'énergie et les actifs. L'étendue des activités de négoce associées dépend des besoins en termes de gestion du portefeuille d'actifs et de gestion des risques. L'étroite collaboration existant entre l'activité de gestion du portefeuille et l'activité de négoce sur les marchés de l'énergie, telle qu'elle est définie dans le *business model*, illustre à quel point il est nécessaire d'avoir un accès en temps réel au marché et aux informations s'y rapportant de façon à pouvoir gérer d'importantes positions en termes d'actifs et de ventes partout en Europe.

Au cours des douze dernières années TPM Europe a joué un rôle de chef de file dans le développement des marchés de l'énergie en Europe et occupe aujourd'hui une place essentielle sur ses principaux marchés en Europe centrale et occidentale, que ce soit dans le domaine de l'électricité, du gaz, du charbon ou des droits d'émission, tout en jouant un rôle moteur dans le développement de marchés du gaz et de l'électricité, moins liquides en Europe de l'Est, du Sud et du Sud-Est.

Compte tenu de l'expérience acquise et de l'étendue de son activité, TPM Europe est en mesure de proposer des produits et des services en associant la fourniture physique d'électricité et de gaz naturel avec des instruments financiers. Son activité lui permet d'optimiser sa marge énergétique globale sur les marchés (par l'achat de combustibles, la valorisation maximale de l'électricité produite et la vente d'énergie).

Les équipes de gestion de portefeuille au sein de TPM Europe gèrent les risques de prix liés aux achats et ventes d'électricité, de gaz et de charbon. Compte tenu de la liquidité et de la convergence croissantes des marchés de l'énergie en Europe et des positions importantes prises par la BEEI en Europe, cette activité joue un rôle essentiel pour protéger et améliorer la rentabilité des activités de base de BEEI, tout en respectant un modèle des plus sophistiqués en matière de gestion des risques.

Sur l'année 2009, TPM a optimisé des flux nets au Benelux et en Allemagne représentant 119 TWh d'électricité, 166 TWh de gaz, 3 millions de tonnes de charbon et 1 million de tonnes de biomasse, tout en étendant ses activités dans le reste de l'Europe.

La BEEI s'efforce par ailleurs de promouvoir une meilleure intégration des marchés de l'électricité en Europe de l'Ouest. En tant qu'intervenant très actif sur les marchés, elle soutient les initiatives en la matière des Autorités et des bourses concernées. C'est ainsi que depuis la fin 2006, les bourses Powernext (France), Belpex (Belgique) et APX (Pays-Bas) sont couplées, ce qui engendre que pendant plus de 56 % du temps les prix horaires convergent entre ces trois bourses, et même pendant plus de 98 % du temps pour au moins deux d'entre elles. La BEEI voit d'un bon œil l'extension de ce couplage à la bourse EEX en Allemagne, prévue pour la mi-2010. Elle plaide aussi en faveur d'un nouveau renforcement des systèmes temporaires transfrontaliers de cotation *intraday* qui existent entre les pays susmentionnés, grâce à la mise en place d'une plate-forme de négociation en continu conformément au modèle cible proposé par l'*European Electricity Regulatory Forum* (ou Forum de Florence).

## **Place occupée par TPM Europe sur les marchés de l'énergie**

### **Une couverture géographique étendue :**

#### **Électricité**

Fort d'une expérience remontant aux premiers jours de la libéralisation des marchés de l'électricité en Europe, TPM Europe peut aujourd'hui intervenir sur presque toutes les bourses de l'électricité en Europe (marchés *spot* et marchés à terme) ainsi que sur les plates-formes de négociation de gré à gré. TPM Europe a également accès aux capacités transfrontalières et à des produits structurés comme les centrales virtuelles.

Pouvant s'appuyer sur un solide savoir-faire en termes de gestion des risques et sur des capacités de production physique étendues, TPM Europe est capable d'apporter des solutions sur mesure aux clients de GDF SUEZ.

#### **Gaz naturel**

Pouvant s'appuyer sur un parc étendu de centrales fonctionnant au gaz et sur une base importante de clients achetant du gaz, TPM Europe intervient sur les principales plates-formes de négociation et bourses dédiées au gaz naturel en Europe et participe au développement de nouvelles plates-formes de négociation. TPM Europe intervient également sur les marchés du transport et du stockage (physique ou virtuel) du gaz naturel ainsi que sur les marchés d'options, en donnant accès à une gamme étendue d'instruments permettant de répondre au mieux aux besoins des centrales en termes de flexibilité.

Actuellement, une part importante du marché du gaz naturel en Europe est reliée au pétrole et aux produits pétroliers (Brent/WTI, paniers de bruts, fractions lourdes, fractions légères et distillats) grâce à des mécanismes d'indexation. Par conséquent, TPM dispose d'un service complet de négociation dédié aux produits pétroliers qui permet aux équipes de gestion de portefeuille d'avoir accès à une gamme étendue de produits.

### **Produits écologiques et droits d'émissions**

TPM Europe a été l'un des premiers à proposer une gamme étendue de produits et de services sur les marchés des énergies vertes et des énergies renouvelables.

TPM aide les détaillants, les producteurs et les négociants à gérer de façon optimale leurs besoins, risques et opportunités d'un point de vue environnemental tout en procédant à des arbitrages tenant compte de l'évolution des courbes *forward* des EUA (droits d'émission européens) et des CER (certificats d'émission). TPM s'intéresse actuellement en priorité aux marchés hollandais et belges des certificats verts ainsi qu'à l'*European Emission Trading Scheme* (marché européen d'échange de droits d'émission). TPM intervient également sur d'autres marchés locaux de certificats verts et sur le marché hollandais d'échange de droits d'émission de NOx (oxyde d'azote).

### **Charbon, fret et produits de la biomasse**

TPM Europe intervient à l'échelle mondiale sur les marchés physiques et financiers du charbon et du fret. Il négocie des produits financiers rattachés aux indices reflétant les cours du charbon comme les indices API2, API4 et Newcastle. TPM négocie également des contrats FFA (contrats

à terme de livraison de fret) sur la base d'indices du prix du transport du fret sec tels que les indices CS4TC et PM4TC.

TPM Europe est l'un des principaux intervenants sur les places de marché d'échange physique de charbon de la zone ARA (Amsterdam, Rotterdam, Anvers) et de Richard's Bay (Afrique du Sud) où il contribue activement à la détermination des indices de prix API2 et API4. TPM se charge des opérations de *sourcing*, de transport et de livraison de charbon physique pour des centrales électriques implantées en Belgique, aux Pays-Bas et en Allemagne.

C'est aussi le plus important acheteur au monde de pastilles de bois densifié à usage industriel. Il expédie ces pastilles de bois à partir de différentes sources d'approvisionnement dans le monde, pour les amener dans la zone ARA d'où elles sont ensuite transportées pour être livrées à des centrales électriques implantées en Belgique et aux Pays-Bas.

Grâce à son savoir-faire dans le secteur du charbon, du fret et de la logistique, GDF SUEZ TPM est en mesure d'assurer le transport et la livraison de cargaisons de charbon destinées à des utilisateurs finaux ou à des sociétés affiliées répartis dans le monde entier.

#### **Produits d'arbitrage entre plusieurs produits de base**

Afin d'optimiser et de gérer les marges opérationnelles des centrales au gaz et au charbon, TPM Europe est devenu un expert des arbitrages entre plusieurs produits de base du fait de sa forte présence sur les marchés européens des Spark Spreads et Dark Spreads.

#### **Gestion des risques et gouvernance**

Les activités de TPM Europe sont régies par plusieurs politiques de contrôle des risques. Les équipes en charge du contrôle des risques sont placées sous la responsabilité du directeur financier et agissent donc en totale indépendance vis-à-vis de la direction de TPM Europe. Elles suivent quotidiennement les performances et les risques de marché associés aux activités de *trading*. Le respect des limites fixées par rapport au risque de marché, telles qu'elles sont définies dans la politique de gestion des risques associés aux activités de *trading*, fait l'objet d'un suivi quotidien. Le risque de marché est généralement évalué sur la base du calcul de la VaR (*Value-at-Risk*) complété par l'application de limites volumétriques, de limites de conservation et de *stress tests*.

Un processus dit « d'approbation des nouveaux produits » a été mis au point et doit être mené jusqu'à son terme avant qu'un nouveau produit puisse faire partie des instruments de gestion de portefeuille. Le comité de suivi des risques analyse régulièrement les activités de *trading* ainsi que les demandes visant à mettre en place de nouvelles activités.

Une politique de gestion des risques de crédit définit le processus d'évaluation du degré de solvabilité en fixant des plafonds de crédit et en suivant le niveau global d'exposition au risque de crédit. Les équipes en charge du contrôle des risques ont aussi pour mission d'évaluer les contreparties avec lesquelles TPM Europe est engagé et doivent fixer les plafonds de crédit. TPM Europe prend de nombreuses dispositions pour limiter les risques de crédit comme les conventions de compensation, les conventions de nantissement, les accords de compensation, les garanties offertes par les sociétés mères, etc. Les plafonds de crédit et le niveau d'exposition sont régulièrement passés en revue et ratifiés lors de chaque réunion du comité de suivi des risques.

### 3. Evénements marquants

#### Loi-programme 2009

En date du 23 décembre 2009, une loi-programme a été publiée au Moniteur belge. Cette loi-programme vise à :

- imposer une contribution de 250 millions d'euros à charge des exploitants nucléaires en Belgique (ELECTRABEL, SPE et EDF) pour l'exercice 2009, comme cela avait été le cas sur l'exercice 2008<sup>1</sup> pour un montant identique.

ELECTRABEL considère que le principe même de cette contribution est contestable, notamment parce qu'elle est discriminatoire, en ce qu'elle ne frappe que les trois seuls producteurs d'électricité nucléaire en Belgique et ceci sans que cette différence de traitement ne soit justifiée par un lien objectif entre la mesure et les motifs invoqués pour la prendre.

ELECTRABEL s'est acquittée du paiement de sa contribution de 213 millions d'euros, sans renoncer aucunement à faire valoir ses droits à l'encontre d'une telle mesure ;

- imposer la création d'un fond d'investissement dans l'énergie renouvelable dans lequel les exploitants nucléaires sont tenus d'investir au total 250 millions d'euros.

Dans ce cadre, ELECTRABEL a créé, en décembre 2009, la société coopérative BELGreen.

#### Protocole d'accord avec l'Etat belge

A la suite de la publication du rapport GEMIX évoqué ci-avant et à l'issue des réflexions du gouvernement belge sur le sujet, l'Etat belge et le Groupe GDF SUEZ ont signé, le 22 octobre 2009, un protocole d'accord portant notamment sur le prolongement de la durée d'exploitation des centrales nucléaires de Doel 1, Doel 2 et Tihange 1, de 40 ans à 50 ans. Les modalités de mise en œuvre de cet accord doivent encore être traduites en textes légaux divers.

De son côté, le Groupe GDF SUEZ s'engage entre autres choses à:

- contribuer avec les autres producteurs nucléaires au budget de l'Etat entre 2010 et 2014 pour un montant s'établissant entre 215 et 245 millions d'euros par an ;
- lancer, via ELECTRABEL, un programme d'investissements de 500 millions d'euros dans les énergies renouvelables;

<sup>1</sup> Un recours en annulation a été introduit en 2009 à l'encontre de la loi du 22 décembre 2008 devant la Cour constitutionnelle. Un arrêt du 30 mars rejette tous les recours introduits.

- procéder à plus de 10 000 recrutements en Belgique d'ici 2015 et créer progressivement dans les différentes filiales du Groupe un niveau permanent de 500 postes de formation en Belgique ;
- consacrer d'importants budgets à la recherche, notamment dans le domaine de l'efficacité énergétique et de capture et stockage de CO<sub>2</sub>. Le Groupe dépensera 5 millions d'euros pour apporter son soutien à des institutions de recherche nucléaire ;
- maintenir un niveau d'activité élevé en Belgique.

#### **Finalisation de l'accord d'échange de capacités de production d'électricité entre GDF SUEZ, ELECTRABEL et E.ON**

En novembre 2009, GDF SUEZ, ELECTRABEL et E.ON ont finalisé l'accord d'échange de capacités de production d'électricité convenu au mois de juillet, après que les autorisations nécessaires aient été délivrées par les Autorités compétentes de la concurrence.

Au travers de cet accord,

- ELECTRABEL acquiert auprès de centrales nucléaires en Allemagne des droits de tirage d'environ 700 MW, en échange desquels, ELECTRABEL cède 770 MW de droits de tirage auprès de centrales nucléaires belges avec des points de livraison en Belgique et aux Pays-Bas ;
- le Groupe GDF SUEZ acquiert auprès d'E.ON les centrales conventionnelles de Farge et Zolling d'une puissance totale de 860 MW et des capacités hydroélectriques d'environ 132 MW tandis qu'E.ON acquiert auprès d'ELECTRABEL, la centrale à charbon et biomasse de Langerloo (556 MW) et la centrale au gaz de Vilvoorde (385 MW).

Suite à cette opération et à la cession des 250 MW à SPE, ELECTRABEL a réduit sa part de marché en production, en Belgique, passant d'environ 83% à 64% en un peu plus d'un an. Tout au long des négociations avec E.ON, ELECTRABEL a particulièrement veillé à ce que le rôle, les compétences et les intérêts des quelques 150 collaborateurs concernés soient reconnus et garantis. Ceux-ci ont bénéficié dès le départ d'une information spécifique et régulière.

Cet échange favorisera la concurrence sur les marchés électriques intégrés de l'Europe du Nord-Ouest.

#### **Pax Electrica II – Accord avec la SPE**

En exécution d'un accord conclu en 2008 dans le cadre de la mise en application d'engagements pris par le Groupe à l'occasion de la fusion des groupes GAZ DE FRANCE et SUEZ, SPE a acquis 250 MW de capacités nucléaires supplémentaires provenant des centrales de Doel et de Tihange, ainsi que 100 MW de droits de tirage nucléaires. ELECTRABEL a repris, à cette occasion, la part de 100 MW que détient SPE dans la centrale nucléaire de Chooz.

Le contrat avec SPE en vue d'une fourniture à long terme équivalant à 285 MW n'est pas entré en vigueur faute d'approbation préalable de la Commission européenne.

#### **Apport de branche « réseaux Wallonie » à ORES**

Quelque 1 900 collaborateurs ont quitté ELECTRABEL début février 2009 pour rejoindre ORES. Avec la constitution d'ORES, opérateur unique responsable de la gestion et de l'exploitation des réseaux de distribution de gaz naturel et d'électricité en Wallonie et sa cession aux Intercommunales mixtes, ELECTRABEL n'exerce plus d'activités opérationnelles de distribution en Wallonie, conformément aux décisions des Autorités régionales. L'entreprise suit ainsi le même schéma qu'en 2005 en Flandre, lors de la création d'EANDIS et qu'en 2006 à Bruxelles, lors de la création de BNO (BRUSSELS NETWORK OPERATIONS).

#### **4. Relations avec les Autorités régulatrices**

L'année 2009 a été jalonnée de nombreux allégations faites à l'encontre d'ELECTRABEL. Dans tous les cas, ELECTRABEL a défendu le caractère non fondé des accusations dont elle était victime.

ELECTRABEL a notamment été accusée d'avoir facturé à ses clients industriels, pendant la période 2005-2008, des droits d'émission de CO<sub>2</sub> alors qu'elle les aurait reçus gratuitement et a expliqué en quoi cette allégation était totalement injustifiée: le prix du CO<sub>2</sub> constitue en effet un surcoût pour toute entreprise industrielle, les prix de l'énergie étant de surcroît déterminés par le marché.

Par ailleurs, la CREG a accusé ELECTRABEL d'avoir volontairement maintenu à l'arrêt certaines unités de son parc de production afin d'orienter artificiellement à la hausse les prix *forward* appliqués aux clients industriels. ELECTRABEL a rappelé le caractère non fondé de ces accusations :

- le niveau des prix sur les marchés à court terme était, à l'époque, non pas le fait de prétendues manipulations d'ELECTRABEL, mais bien la conséquence directe de l'indisponibilité de certaines centrales suite à des travaux de maintenance et autres problèmes techniques imprévus ;
- les conditions climatiques de l'époque concernée étaient exceptionnelles et ont entraîné une hausse soudaine et brutale de la consommation en Belgique et des problèmes similaires et concomitants sur le marché français.

#### **5. Litiges et arbitrages**

##### **Electrabel Finance and Treasury Management (EFTM)**

L'administration fiscale belge conteste l'application de la convention préventive de double imposition belgo-luxembourgeoise aux revenus réalisés au Grand-Duché de Luxembourg par la

succursale luxembourgeoise d'ELECTRABEL s.a., EFTM. Au cours de l'année 2009, l'Administration a rejeté les réclamations introduites au titre des exercices d'imposition 2004, 2005 et 2006. Un montant d'impôts pour un total de 99 millions d'euros a été enrôlé et payé. ELECTRABEL estime non fondée la position de l'Administration et des requêtes en justice ont été introduites début 2010.

### État de Hongrie

ELECTRABEL a engagé auprès du Centre International de Règlement des Différends sur les Investissements (CIRDI) une procédure d'arbitrage international contre la Hongrie pour manquement par la Hongrie à ses obligations découlant du Traité sur la Charte de l'Énergie. Le différend portait initialement essentiellement sur les tarifs d'électricité établis dans le cadre d'un contrat long terme d'achat d'électricité conclu le 10 octobre 1995 entre la société d'exploitation de la centrale électrique, DUNAMENTI (dans laquelle ELECTRABEL détient une participation de 74,82 %) et MVM (société contrôlée par l'État hongrois) ainsi que sur les allocations des droits d'émission de CO<sub>2</sub> dans le pays. A la suite (i) de la décision prise par la Commission européenne, le 4 juin 2008, de qualifier d'aides d'État illégales et incompatibles avec le Traité/CE les contrats d'achat à long terme d'électricité en vigueur au moment de l'accession de la Hongrie à l'Union européenne (au nombre desquels figurait le contrat conclu entre DUNAMENTI et MVM) et (ii) de la décision subséquente prise par la Hongrie de résilier ces contrats, ELECTRABEL a étendu sa demande aux fins d'obtenir réparation du dommage subi du chef de cette résiliation. La Commission européenne est intervenue dans la procédure d'arbitrage le 13 août 2008 en qualité de partie non contestante.

À ce stade, le tribunal arbitral a suspendu provisoirement l'examen des questions pour lesquelles la Hongrie conteste la compétence du tribunal mais a autorisé ELECTRABEL à introduire une demande complémentaire de dommages et intérêts.

### Litige - Prélèvement sur les sites inutilisés ou sous-utilisés – années 2006, 2007, 2008.

Ce prélèvement, qui a la nature d'un impôt, fut instauré par la loi du 8 décembre 2006. La loi taxait les sites « inutilisés » ou « sous-utilisés » à concurrence de 11 000 euros par MW de puissance susceptible d'y être construite, avec un minimum par site de 250 MW pour une centrale ou charbon (ou une CGT) et de 400 MW pour une centrale à gaz.

Pour l'année 2006, l'Administration a contraint ELECTRABEL S.A. à déclarer 9 sites, donnant lieu à un impôt total de 70,4 millions d'euros. Le paiement fut effectué sous toutes réserves fin décembre 2006. Début 2007, suite aux recours administratifs introduits par ELECTRABEL, l'Administration a ramené le nombre de « sites imposables » à 7 sites et a remboursé à ELECTRABEL S.A. un montant de 19,25 millions d'euros.

En 2007, ELECTRABEL S.A. a introduit tant une requête en justice auprès du tribunal de première instance, contestant la base imposable « 2006 » retenue par l'Administration, qu'un recours auprès de la Cour constitutionnelle en annulation de la loi du 8 décembre 2006. Ce recours en annulation a été rejeté par l'arrêt de la Cour constitutionnelle du 24 avril 2008.

En 2007 et en 2008, ELECTRABEL S.A. a introduit une seule déclaration, pour le site de *Verbrande Brug*, donnant lieu à un prélèvement de 2,75 millions d'euros. L'Administration a, à chaque fois, contraint ELECTRABEL S.A. à rentrer une déclaration pour 6 sites additionnels,

donnant lieu à un enrôlement total de 51,15 millions d'euros par an. Ceux-ci ont aussi fait l'objet d'une requête en justice auprès du tribunal de première instance.

Le jugement portant sur les 3 exercices a été rendu en date du 17 février 2010. Le tribunal a accepté le point de vue d'ELECTRABEL S.A. que l'imposition des sites devait être évaluée en fonction de la possibilité d'y construire une centrale électrique du type préconisé par la loi. Il a aussi confirmé que chaque site devait faire l'objet d'une déclaration individuelle et a reconnu que tous les enrôlements pratiqués l'avaient été hors délai. Toutefois, le tribunal a maintenu la taxation pour un site bien déterminé, celui de Schelle, pour lequel le prélèvement s'élève à 13,2 millions d'euros sur base annuelle. Ce jugement est en cours d'examen par chacune des parties et pourrait faire l'objet d'un recours.

## **6. Concurrence et concentrations**

La Commission européenne a décidé en juin 2009 d'infliger une amende de 20 millions d'euros à ELECTRABEL pour avoir notifié - prétendument tardivement - un contrôle de fait sur la COMPAGNIE NATIONALE DU RHÔNE (CNR). L'acquisition de la CNR par ELECTRABEL a été autorisée par la Commission le 29 avril 2008 suite à une notification faite par ELECTRABEL le 26 mars 2008. La Commission avait toutefois laissé ouverte la date exacte à laquelle ELECTRABEL avait acquis le contrôle de la CNR. La Commission a terminé son enquête sur cette question et a conclu qu'ELECTRABEL avait déjà acquis le contrôle en décembre 2003, soit plus de quatre ans avant la notification. ELECTRABEL conteste la décision de l'Instance européenne et estime que la notification a été réalisée dans les délais. Elle a introduit, en août 2009, un recours devant les juridictions compétentes.

La Commission européenne (DG Concurrence) a ouvert (en 2007) une procédure contre ELECTRABEL ainsi que contre d'autres acteurs dans le secteur de l'énergie, en raison d'une suspicion d'infractions aux règles du traité UE sur l'abus de position dominante (voy. art. 82 du Traité de Rome). Selon la Commission, ELECTRABEL pourrait avoir introduit des obligations d'achat exclusif à long terme dans ses contrats de fourniture d'électricité aux consommateurs industriels, faisant ainsi obstacle à la concurrence sur ce segment et retardant potentiellement un fonctionnement optimal du marché libéralisé. ELECTRABEL coopère pleinement à cette enquête de la Commission qui est toujours en cours.

En septembre, des fonctionnaires du Service de la concurrence (SPF Economie) ont diligenté une enquête dans différents bureaux d'ELECTRABEL à Bruxelles (ainsi que chez SPE). L'enquête visait le comportement des principales sociétés actives dans la production, la vente en gros et la livraison d'électricité en Belgique et fait suite à une plainte introduite en janvier par un concurrent (LAMPYRIS) et à une saisine des Autorités de concurrence belges. ELECTRABEL coopère pleinement à cette enquête.

## **7. Evénements importants survenus après la clôture de l'exercice**

Dans le cadre du litige EFTM, l'administration fiscale belge a enrôlé ELECTRABEL pour un supplément d'impôts au titre de l'exercice d'imposition 2007 (bilan 2006). ELECTRABEL s'est acquittée de cette somme (67 millions d'euros) et introduira une réclamation.

ELECTRABEL et PUBLIGAZ ont communiqué, le 23 mars 2010, leur accord de principe sur l'achat par cette dernière de la totalité de la participation détenue par ELECTRABEL en FLUXYS. Par ailleurs, les principes du transfert à FLUXYS de la participation détenue par le Groupe en FLUXYS LNG et de la cession à une filiale de FLUXYS de sa participation dans l'Interconnector (UK) ont également été confirmés. A cette occasion, le Groupe sera totalement libéré des garanties accordées à FLUXYS en matière de transit lors de l'acquisition par celle-ci en juin 2008 de DISTRIGAZ & C°, PUBLIGAZ reprenant à son compte l'intégralité de ces garanties.

Le 30 mars 2010, ELIA, PUBLI-T et ELECTRABEL ont négocié un accord relatif aux modalités de sortie par cette dernière du capital d'ELIA.

## 8. Activités de recherche et développement

Aucune activité de recherche et développement n'a été directement menée par ELECTRABEL S.A.

## 9. Indications relatives aux succursales de la société

ELECTRABEL S.A. possède les succursales suivantes :

- Electrabel Finance and Treasury Management ('EFTM'), succursale au grand-duché de Luxembourg ;
- Electrabel, Organizacni Slozka en République tchèque ;
- Electrabel Branch en Grande-Bretagne ;
- Electrabel, Organizacna Zlozka en Slovaquie.

La comptabilité relative à ces succursales est intégrée dans les comptes annuels d'ELECTRABEL S.A.

## 10. Principaux risques et incertitudes

Les risques principaux auxquels ELECTRABEL est exposée sont de nature opérationnelle (couverture des engagements de livraison ou de prélèvement d'énergie), commerciale (prix de l'énergie sur les marchés et risques de crédit), financière (risques de taux d'intérêt et de cours de change) et réglementaire (régulation tarifaire, fiscalité et parafiscalité, environnement, etc.).

Afin de couvrir ces risques, la société a mis en place des systèmes et des équipes spécialisées qui mesurent les diverses expositions de manière permanente et centralisée, et qui mettent en œuvre les politiques et les instruments de couverture ou de limitation de ces risques qui ont fait l'objet d'une approbation par la direction générale.

Nonobstant les politiques, systèmes et instruments mis en place, la société reste principalement exposée à l'indisponibilité non programmée de ses outils de production, à des ruptures éventuelles dans son approvisionnement en combustibles, en particulier gazier (peu ou non

stocké) ainsi qu'à la mise en œuvre de nouvelles réglementations au niveau régional, fédéral ou encore européen.

La qualité de la gestion et la compétence des personnels affectés à ces processus ont toutefois contribué, jusqu'à présent, à maintenir ces risques à des niveaux tout à fait acceptables.

La société utilise des instruments financiers dérivés principalement pour gérer son exposition aux fluctuations des taux d'intérêts, des cours de change et du prix des matières premières. À l'exception des opérations spécifiques de négoce sur les matières premières, ces instruments sont généralement qualifiés de couverture d'actifs, de passifs ou de flux de trésorerie.

### **Risque de change**

De par la diversification de ses activités géographiques, la société est exposée à des risques de change. On entend par risque de change le risque que l'évolution des parités entre les monnaies étrangères et l'euro n'influence de façon défavorable la conversion, en euros, de l'actif net des filiales établies dans ces pays hors zone euro.

La politique de couverture consiste d'une part, à créer des passifs libellés dans la devise des marges brutes d'autofinancement générées par ces actifs, d'autre part, la société a recours à des produits dérivés de change tels que les *cross currency swaps* ou encore les contrats de change à terme.

ELECTRABEL est également soumise aux risques de change transactionnel. Ce risque se concentre sur les transactions sur matières premières énergétiques où les flux sur matières premières (en particulier le gaz, le charbon et les produits pétroliers) sont généralement réglés en USD ou en GBP et pour lesquels la société a recours à des instruments dérivés.

### **Risque de taux d'intérêt**

Les principales expositions de taux d'intérêt proviennent, pour le Groupe, des financements en euros qui représentent 98% de l'endettement net au 31 décembre 2009. De par la structure de son endettement, dont une partie significative est à taux flottant (79% au 31 décembre 2009), ELECTRABEL est exposée à la variation éventuelle des taux d'intérêt.

Pour gérer son exposition au risque de taux d'intérêt, la société a recours aux instruments financiers dérivés tels que des *swaps* de taux d'intérêts (taux fixe/taux variable) comme instruments de gestion du risque de taux.

Les positions sont gérées de façon centrale au niveau de GDF SUEZ, actionnaire majoritaire de la société, et sont revues trimestriellement lors de toute nouvelle levée de financement.

### **Risque sur matières premières (risque de prix)**

Dans le cadre de ses activités d'approvisionnement à court et à long terme, ou d'optimisation et sécurisation de sa chaîne de production et de vente d'énergie, la société est exposée aux variations des cours des matières premières sur les marchés du gaz, de l'électricité, des produits pétroliers et du charbon.

Afin de couvrir cette exposition, la société utilise des instruments dérivés disponibles sur les marchés organisés ou de gré à gré, qu'ils soient fermes ou optionnels, qu'ils soient réglés en net ou par livraison physique.

L'exposition au négoce d'énergie est mesurée et gérée quotidiennement conformément aux limites et à la politique de gestion de la société. Le dispositif de maîtrise des risques liés à cette activité de négoce comprend une équipe spécialisée dans le contrôle des risques de marché et de crédit, un comité de risques dédié, des principes de contrôle interne et des politiques formelles de suivi et de contrôle des risques de marché et crédit.

L'objectif de la société est de se prémunir contre les évolutions défavorables des prix de marché pouvant en particulier affecter des transactions futures hautement probables tels que les coûts d'approvisionnement et les revenus liés aux contrats de ventes.

#### **Risque lié au changement climatique**

La société exerce des activités visées par les programmes nationaux, internationaux et communautaires de lutte contre le changement climatique mis en place dans le cadre de l'application du protocole de Kyoto.

En Europe, le marché des droits d'émissions de gaz à effet de serre est devenu une réalité le 1<sup>er</sup> janvier 2005. A ce jour, c'est le seul marché multinational qui impose des objectifs de réduction de dioxyde de carbone à l'industrie.

Les principaux risques à court terme concernent, la disponibilité de quotas européens, ainsi que le renouvellement des plans nationaux d'allocations.

A cet égard, la société s'attache à une veille active et à une composition diversifiée de son portefeuille énergétique, ainsi qu'au renforcement des mécanismes de capture et de stockage du carbone.

#### **Risque de contrepartie (risque de crédit)**

Les contreparties de la société, dans le cadre des opérations sur matières premières présentées ci-avant, sont diversifiées et sélectionnées en fonction de la notation attribuée par les agences de *rating* et de la connaissance qu'en a la société.

Les limites de crédit sont également fixées en fonction de la notation des contreparties. Le risque de contrepartie est, le cas échéant, limité par l'obtention de lettres de crédit, de garanties ou d'accords de compensation (*netting agreements*).

Le risque de crédit correspond à la perte que la société aurait à supporter en cas de défaillance des contreparties en regard de leurs obligations contractuelles. La société a mis en place des procédures de crédit et une politique de gestion de ce risque en vue de le minimiser (évaluation de la situation financière des contreparties, y compris notation financière, demande de gages, recours lorsque cela est possible à des accords standardisés autorisant la compensation des expositions positives et négatives vis-à-vis d'une même contrepartie et exigence de nantissements).

## 11. Proposition de répartition bénéficiaire

Après avoir procédé aux amortissements, réductions de valeur et provisions nécessaires, le bénéfice net de l'exercice 2009 à affecter s'élève à 1 066 millions d'euros contre 187 millions d'euros au 31 décembre 2008.

Nous vous proposons d'affecter le résultat de la manière suivante:

<i>En milliers d'EUR</i>	<b>31.12.2009</b>
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>1.380.570</b>
<i>Prélèvement sur les réserves immunisées</i>	<i>-314.569</i>
<b>Résultat à affecter</b>	<b>2.486.230</b>
<i>Résultat de l'exercice à affecter</i>	<i>1.066.002</i>
<i>Bénéfice reporté de l'exercice précédent</i>	<i>1.420.228</i>
<b>Affectation</b>	
<i>Dotation aux réserves</i>	<i>0</i>
<i>Dividendes aux actionnaires</i>	<i>0</i>
<i>Tantièmes aux Administrateurs</i>	<i>0</i>
<i>Report à nouveau</i>	<i>2.486.230</i>

Nous vous proposons, de reporter le résultat de l'exercice 2009, soit 2 486 230 000 d'euros.

Nous vous invitons à donner décharge aux administrateurs et au Collège des commissaires respectivement de leur administration et de leur contrôle pendant l'exercice social écoulé.

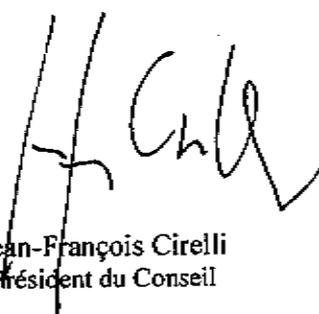
Nous confirmons par ailleurs que, durant l'exercice social écoulé, aucune décision tombant sous le champ d'application de l'article 523 du Code des Sociétés n'a été prise par le Conseil d'administration.

Enfin et conformément à l'article 96,9° du Code des sociétés, il est rappelé que le Comité d'audit de la société est composé de trois membres sélectionnés pour leurs compétence et expérience en matières financières et d'audit<sup>2</sup>, deux d'entre eux étant par ailleurs indépendants au sens du Code belge de gouvernance.

Bruxelles, le 7 avril 2010.

Le Conseil d'administration

  
Jean-Pierre Hansen  
Administrateur délégué  
et Vice-président du Conseil

  
Jean-François Cirelli  
Président du Conseil

<sup>2</sup> cf. leur curriculum vitae sur le site internet de la société.

**Ernst & Young Reviseurs d'Entreprises**  
De Kieftaan 2  
B-1831 Diegem  
Belgium  
Tél. + 32 2 774 91 11  
Fax + 32 2 774 90 90  
<http://www.ey.be>

**Deloitte Reviseurs d'Entreprises**  
Berkenlaan 6B  
B-1831 Diegem  
Belgium  
Tél. + 32 2 800 20 00  
Fax + 32 2 800 20 01  
<http://www.deloitte.be>

# Electrabel SA

**Rapport du collège des commissaires  
sur les comptes annuels pour l'exercice  
clôturé le 31 décembre 2009**

Ernst & Young Reviseurs d'Entreprises  
De Kieftlaan 2  
B-1831 Diegem  
Belgium  
Tél. + 32 2 774 81 11  
Fax + 32 2 774 90 90  
<http://www.ey.be>

Deloitte Reviseurs d'Entreprises  
Berkenlaan 8B  
B-1831 Diegem  
Belgium  
Tél. + 32 2 800 20 00  
Fax + 32 2 800 20 01  
<http://www.deloitte.be>

## Electrabel SA

### Rapport du collège des commissaires sur les comptes annuels pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2009 présentés à l'assemblée générale des actionnaires

Aux actionnaires

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre du mandat de commissaire qui nous a été confié. Ce rapport inclut notre opinion sur les comptes annuels ainsi que les mentions complémentaires requises.

#### Attestation sans réserve des comptes annuels

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels de Electrabel SA pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2009, établis conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, dont le total du bilan s'élève à 45.454.904 (000) EUR et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de 1.380.570 (000) EUR.

L'établissement des comptes annuels relève de la responsabilité du conseil d'administration. Cette responsabilité comprend entre autres: la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, le choix et l'application de règles d'évaluation appropriées ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes sur base de notre contrôle. Nous avons effectué notre contrôle conformément aux dispositions légales et selon les normes de révision applicables en Belgique, telles qu'édictées par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. Ces normes de révision requièrent que notre contrôle soit organisé et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Conformément aux normes de révision précitées, nous avons mis en œuvre des procédures de contrôle en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix de ces procédures relève de notre jugement, y compris l'évaluation du risque que les comptes annuels contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans le cadre de cette évaluation de risque, nous avons tenu compte du contrôle interne en vigueur dans la société pour l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels afin de définir les procédures de contrôle appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société. Nous avons également évalué le bien-fondé des règles d'évaluation, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Enfin, nous avons obtenu du conseil d'administration et des préposés de la société les explications et informations requises pour notre contrôle. Nous estimons que les éléments probants recueillis fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

A notre avis, les comptes annuels clôturés le 31 décembre 2009 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.



## Mentions complémentaires

L'établissement et le contenu du rapport de gestion, ainsi que le respect par la société du Code des Sociétés et des statuts, relèvent de la responsabilité du conseil d'administration.

Notre responsabilité est d'inclure dans notre rapport les mentions complémentaires suivantes qui ne sont pas de nature à modifier la portée de l'attestation des comptes annuels:

- Le rapport de gestion traite des informations requises par la loi et concorde avec les comptes annuels. Toutefois, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la description des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée, ainsi que de sa situation, de son évolution prévisible ou de l'influence notable de certains faits sur son développement futur. Nous pouvons néanmoins confirmer que les renseignements fournis ne présentent pas d'incohérences manifestes avec les informations dont nous avons connaissance dans le cadre de notre mandat.
- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des Sociétés. L'affectation des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.

Diegem, le 8 avril 2010

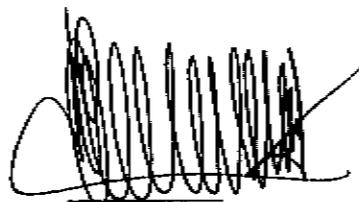
### Le collège des commissaires

**ERNST & YOUNG** Reviseurs d'Entreprises  
SCCRL  
Représentée par



Vincent Etienne

**DELOITTE** Reviseurs d'Entreprises  
SC s.f.d. SCRL  
Représentée par



Laurent Boxus